

épines

épines drômoises

Santé, solidarité, sobriété
Petite faune, espaces naturels

Frapna Drôme Nature Environnement / printemps 2019
(mars-avril-mai) - N° 196 - 5,00 €



Frapna Drôme Nature
Environnement

Stop aux pesticides : nousvoulonsdescoquelicots.org

63

personnes et organisations ont contribué bénévolement à faire exister ce numéro,

Didier Ariagno - Claudine Banissi
- Alain Batié - Yves Bertrand
- Pascal Binon - Jocelyne Blin
- Huguette Bourron - Bernard Boutin - Patrice Brixner - Brigitte Burgy - Françoise Carmelli - Antoine Chevaux - Catherine Chevaux - Geneviève Coupez - Jean-Claude Coupez - Stéphane Cozon - Olivier Crenn - Jean-François Desmet - Alice Despinoy - Renée Di Cioccio - François Dols - Annette Donguy - Agnès Donon - Jacques Dorne - Andréas Dworaczek - Anne-Marie Foin - Catherine Frey - Françoise Henry - L'équipe Jacopain - Elisabeth Jousse - Sylvie Kornman - Marie-Agnes Maisonnat - Sophie Manificat - Sylvie Masia - Roger Mathieu - Philippe Michalet - Isabelle Minfray - Vincent Morel - Daniel Nal - Pierre Palengat - Jean Jacques Peyrard - Élisabeth Raillon - Pierre Raillon - Sylvette Rasclé - Michel Reboul - Régis Rioufol - Edwige Roche - Patrick Royannez - Roberte Stemmer - Marc Suzan - Pierre Trouillet - L'atelier Sortir du Nucléaire - L'atelier territoire - L'atelier naturaliste - L'atelier déchets - L'atelier énergie - L'atelier environnement et santé - Réseau Sortir du Nucléaire - Collectif coquelicots du valentinois - Collectif Loup y es-tu - Université du Vivant - Atelier jardin partagé des Trinitaires - Association Locaverre

Pour avoir la patate

Le marché du bien-être se développe très rapidement en France depuis quelques années. Saunas, salles de sport, hammams, centres de diététique ou de massage, cours de relaxation ou de yoga voient leur clientèle s'agrandir.

L'association Frapna Drôme Nature Environnement est en phase avec cette recherche puisqu'elle propose aux citoyens de prendre encore mieux soin d'eux (et de leur environnement). Ce numéro des *épinés drômoises* (la revue de l'association) soumet aux lecteurs quelques pistes pour accéder au bien-être sur notre département :

■ L'atelier « risques sanitaires » de Frapna Drôme Nature Environnement traite des polluants dans l'air et évoque des solutions pour améliorer la qualité et l'espérance de vie des habitants de la vallée du Rhône. Le dessinateur, Pierre Ballouhey, en profite pour faire rire le lecteur : c'est très bon pour la respiration...

■ L'atelier « naturaliste » présente le Lagopède, la Gelinotte et le Lièvre variable, pour se ressourcer en observant la nature et la faune sauvage. Pour retrouver l'harmonie et comprendre le sens du retour du loup, un collectif propose d'organiser l'échange pour sortir des postures caricaturales.

■ Pour le bonheur, une association (l'ASPAS) propose de continuer à randonner librement dans un territoire sauvage sans chasse au-dessus de Vesc. L'atelier « eau » décrit les péripéties du Center parcs de Roybon : la forêt ne sera peut-être pas privatisée grâce à l'action des associations. L'action collective donne de l'énergie et de l'espoir à tous les participants qui s'engagent pour préserver la nature et l'environnement dans l'intérêt général : à Valence au parc des Trinitaires, à Crest face à un plan d'urbanisme obsolète, au Tricastin pour l'arrêt de la centrale nucléaire, face à un nouveau schéma régional et sur tout le territoire national pour en finir avec les pesticides.

■ Un article décrit la proximité du grand effondrement de notre société : une réflexion pour donner l'envie de bouger. Et ça bouge avec la motion pour un projet collectif fondé sur la sobriété et la solidarité prise par l'assemblée générale de Frapna Drôme Nature Environnement en mars. C'est un nouvel espace pour libérer sa créativité : pour exemple, voilà le retour de la consigne des bouteilles avec l'action « *Ma bouteille s'appelle reviens* ».

Un numéro qui donne la patate, non ?

PAR L'ATELIER DES ÉPINES DRÔMOISES

Les épinés drômoises, la revue des citoyens qui s'organisent ici pour préserver l'environnement

som- maire



3 Éditorial

5 Air et climat: ne plus faire l'autruche

8 La petite faune du Vercors, fragile cache-cache

16 Pour une rencontre sereine avec le loup

17 La montagne de Miélandre, future Réserve de la Vie Sauvage® de l'ASPAS ?

18 Center Parcs à Roybon: dernier round ?

19 Le plan local d'urbanisme (PLU) à Crest, c'est une fête de Noël !

20 Parc des Trinitaires: un bien commun menacé !

21 C'est palpitant ! Ami lecteur, accroche-toi !

24 Ma bouteille s'appelle Reviens

26 Pollution au Tritium Tricastin - Avis de la CRIIRAD

28 L'Humanité a-t-elle un avenir ? Petite introduction à la « collapsologie »

30 AG - Frapna Drôme Nature Environnement

31 Inventaire naturaliste participatif - les 24 heures Naturalistes à Truinas

32 Nous voulons des coquelicots !

33 Pisseurs de glyphosate

34 L'Atrazine est-elle chez vous ?

34 Les pesticides sont aussi dans l'air

35 Un projet de société obsolète - Brèves

36 Agenda

37 Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement s'engagent

38 Adhésion

ATTENTION, NOUVELLE ADRESSE! →

www.frapnadrome.org



Imprimé sur papier 100 % recyclé (couverture sur papier 50 % recyclé) blanchi sans chlore

Les **épinés drômoises** est la revue trimestrielle éditée par Frapna Drôme Nature Environnement 38 avenue de Verdun, 26000 VALENCE.
Tél. 04 75 81 12 44
E-mail : herisson@frapnadrome.org
www.frapnadrome.org

Frapna Drôme Nature Environnement est une délégation départementale de France Nature Environnement (FNE) qui est la fédération française des associations de protection de la nature : <http://www.fne.asso.fr>

ORGANISATION des **épinés drômoises** :
DIRECTRICE DE PUBLICATION : Elisabeth Raillon
RÉDACTEUR EN CHEF : Marc Papillon

Les articles pour le n° 197 - été 2019 devront parvenir à la rédaction avant le 30 juin 2019. Les opinions émises dans les **épinés drômoises** n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.
Photo de couverture :
Illustrations : Pierre Ballouhey
Maquette : Guy Comte
Impression : Impressions modernes - Guilhaud-Granges

Édition n° 196 - printemps 2019
Tirage - 2500 exemplaires
Commission paritaire n° 0620 G 86813
N° issn 0762-5448



Air et climat : **ne plus faire l'autruche**

PAR L'ATELIER ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Un air de famille

Dans le numéro 195 des *épines*, nous évoquons le projet de centre aquatique de Crest. Voilà une autre histoire de piscine dans la Drôme : l'agglomération Valence-Romans-Agglomération, construit actuellement un Centre Aqualudique (ouverture prévue fin 2019-début 2020) situé à l'Épervière, à Valence, à proximité immédiate de l'autoroute A7 (moins de 70 mètres). Des médecins ont écrit une lettre publique au maire de Valence pour dénoncer ce projet d'équipement sportif installé dans un lieu dont l'atmosphère est particulièrement polluée. Ces médecins soulignent que la pratique sportive en zone hyperpolluée présente de nombreux risques : un grand nombre de documents alertent la population et les décideurs des risques liés à la pratique d'activités physiques en atmosphère polluée et particulièrement pour des populations vulnérables, jeunes et/ou sportives. L'impact des effets à long terme est depuis longtemps reconnu (troubles respiratoires, exacerbation de pathologies allergiques, risque cardio-vasculaire majoré, etc.).

On tousse au conseil municipal

Le maire de Valence, Nicolas Daragon, s'empporte face à la démarche des médecins et dénonce une manœuvre politicienne qu'il attribue à l'opposition municipale : « *Alors que les collectivités investissent 32 millions d'euros, vous êtes irresponsables, irresponsables en expliquant aux gens qu'il ne faut pas aller fréquenter cet établissement.* » Pour prouver que le projet de centre aqualudique a bien fait l'objet d'une étude sanitaire, il affirme devant le

conseil municipal que « *l'évaluation d'impact sur la santé avait été faite* » et « *que le rapport avait été livré, il est ici et est daté de décembre 2017...* ». Pour accompagner son discours, il brandit un document intitulé : « *Évaluation d'impact sur la santé, parc de l'Épervière, juin 2018...* »

Le Maire semble se tromper sur la date de publication, mais aussi sur l'objet de ce document. Il ne s'agit pas tout à fait du même sujet : le projet de centre aqualudique est situé beaucoup plus près de l'autoroute que le parc de l'Épervière, objet de l'évaluation ! À l'intérieur de cette évaluation d'impact sur la santé (EIS), il est d'ailleurs précisé en page 83 : « *Il est regrettable que l'implantation du centre aqualudique ne fasse pas partie intégrante de la démarche d'EIS alors que c'est une structure très dépendante du parc de l'Épervière, particulièrement en ce qui concerne l'environnement et l'accessibilité.* »

Une bonne évaluation du problème

Alors que celle-ci concerne donc le parc et non la piscine, penchons-nous quand même sur le contenu de cette évaluation réalisée par l'Observatoire régional de la santé Auvergne- Rhône-Alpes.

Ainsi, nous apprenons en page 21 que les traitements antiasmatiques et contre l'allergie concernent 22 % des enfants de moins de 15 ans à Valence !

En page 28, 29 et 30, le document décrit l'environnement du parc de l'Épervière :

« *L'exposition des populations aux polluants fait de la qualité de l'air un enjeu de santé publique, particulièrement pour les populations à risque que sont les*

populations vulnérables et les populations sensibles. La pollution de l'air a également des conséquences sur la végétation et sur les matériaux, qu'elle dégrade chimiquement. Pour l'organisation mondiale de la santé (OMS), la santé respiratoire et cardio-vasculaire de la population d'une ville dépend directement du niveau de pollution de l'air. La pollution atmosphérique en milieu urbain serait responsable d'1,3 millions de décès dans le monde par an. L'étude Aphekom a démontré l'ampleur des effets sur la santé publique des niveaux actuels de pollution dans 25 villes. En outre, ce projet (du parc) a permis de montrer qu'habiter à proximité du trafic routier est un facteur majorant dans le développement de l'asthme chez les enfants et des pathologies chroniques chez les plus de 65 ans.

Une évaluation quantitative de l'impact sanitaire à court terme de la pollution à l'ozone et aux PM 10 (PM : Particules en suspension) menée à Valence estime que quatre décès et 10 hospitalisations pour causes respiratoires et cardiaques, seraient évités par an si les valeurs guides de l'OMS étaient respectées. À long terme, 55 décès seraient évités par an pour les personnes âgées de plus de 30 ans dont la moitié pour cause cardio-vasculaire si les objectifs de qualité de l'air défini par l'OMS étaient respectés pour les particules fines PM 2,5. Ceci correspond à une espérance de vie gagnée de huit mois pour cette population de la zone d'étude.

L'impact sanitaire de la pollution atmosphérique extérieure est donc important et multiforme. Il se traduit ainsi, soit par des effets de court terme, soit de long terme, soit en devenant un facteur d'aggravation de pathologies déjà existantes de fragilisation des populations les plus vulnérables.

Même si une amélioration globale de la qualité de l'air est constatée ces dernières années, une partie des habitants reste exposée à la pollution et subit des niveaux supérieurs aux normes en vigueur. Selon Atmo Auvergne Rhône-Alpes, depuis 2007 la station de mesures « Valence trafic », située en bordure de l'autoroute A7, présente des dépassements de la valeur limite réglementaire pour le dioxyde d'azote NO₂. D'un point de vue sanitaire, le NO₂ est un gaz toxique et irritant pour les yeux, les voies respiratoires et les bronches. Chez les asthmatiques, le NO₂ augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires... »

En page 65, l'étude souligne : « Une réduction de la pollution atmosphérique peut permettre un bénéfice sanitaire non négligeable. Il est donc essentiel de réduire les niveaux de fond, c'est-à-dire la pollution de tous les jours liée notamment aux particules, pour améliorer la qualité et l'espérance de vie des habitants... »

Nous apprécions la description de l'influence positive des arbres en page 30 : « D'après la littérature, la présence d'espaces verts semble être associée à plusieurs effets significativement positifs sur l'environnement grâce à leur potentiel de fixation des polluants atmosphériques. Ainsi, les arbres et les plantes interceptent la poussière en suspension jusqu'à ce qu'elle retombe au sol lors d'averses de pluie. Il est rapporté que dans les rues dépourvues d'arbres, 10 000 à 12 000 particules par litre d'air sont présentes, par rapport à 3 000 particules par litre d'air dans les rues voisines bordées d'arbres. Il a été estimé qu'un arbre mature en milieu urbain peut intercepter jusqu'à 20 kg de poussières par an. Des tests en laboratoire sur plus de 200 espèces végétales (herbacées sauvages, cultivées, arbustes et arbres) ont permis de placer le Magnolia de Kobe, le Gommier blanc et le Peuplier noir parmi les espèces à fortes capacités d'assimilation pour le NO₂, qui, selon les auteurs, sont de ce fait adaptées pour une implantation dans des espaces verts près des routes. Les légumineuses dont font partie le robinier faux acacia ou le

trèfle, présentent un intérêt particulier lié à leur capacité d'utiliser l'azote du NO₂ piégé pour fabriquer leurs propres composés organiques azotés... »

L'étude décrit la relation entre pollution et allergies en page 67 : « De plus, il existe une synergie entre pollution urbaine et pollen. Ainsi, la pollution de l'air, notamment l'ozone et les particules diesel, rendrait plus sensible aux allergies et donc aurait un rôle dans l'augmentation de la fréquence des allergies aux pollens. Enfin la pollution de l'air provoque aussi un effet de stress sur les plantes qui du coup pollinisent plus. »

L'agglomération de Valence nommée avec 13 zones en France

Le 17 mai 2018, la Commission européenne renvoie la France devant la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) pour non-respect des normes de qualité de l'air. Les feuilles de route de la dernière chance, présentées par les collectivités pour les quatorze zones concernées par des dépassements des normes (dont Valence), n'ont rien changé. La feuille de route de Valence présentait des mesures très paradoxales : la fiche 14 proposait d'optimiser l'offre de stationnement pour abaisser les émissions de NO₂ liées à la recherche de places de stationnement ! Au contraire, la fiche 13 prévoyait la création de deux parcs relais en périphérie. **« En offrant une place de stationnement en périphérie de l'agglomération à l'automobiliste, on lui permet d'utiliser les transports en commun pour entrer dans l'agglomération. Cela permet ainsi un report de trafic de la voiture individuelle vers le bus, et donc indirectement une baisse des émissions. »** Belle idée, mais le PDU de Valence Major (précédente agglomération valentinoise), avait déjà prévu ces équipements dans les années 2000 : ils n'ont jamais vu le jour ! Cette fois-ci, 6 parcs devraient être construits d'ici à 2025. Un premier parc à proximité du stade Pompidou aurait dû être créé en 2018... Il a été finalement inau-

guré en avril 2019 : mieux vaut tard que jamais. Cependant, son emplacement n'est pas situé en périphérie, mais dans la ville.

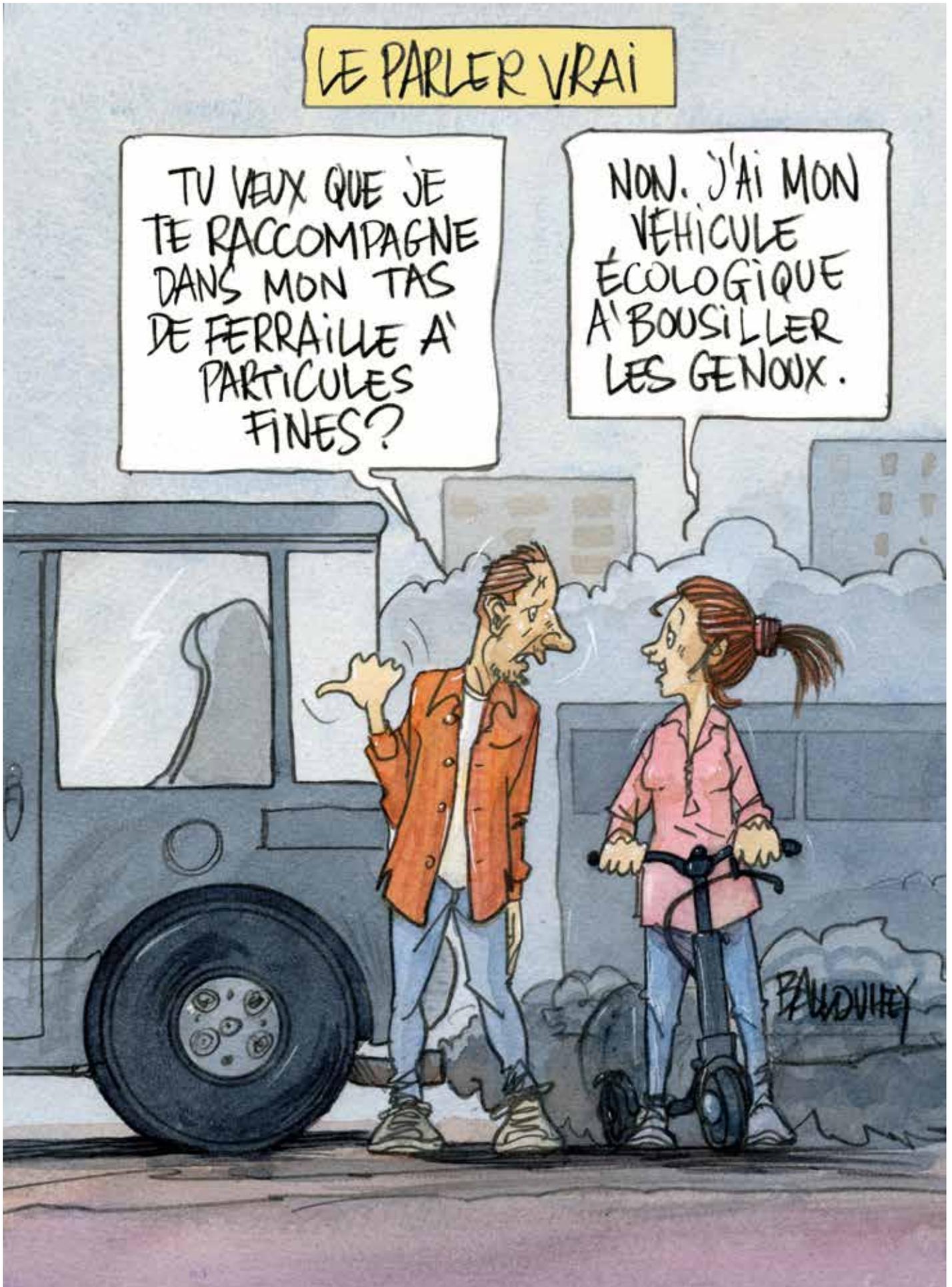
Urgence pour l'air et le climat

L'agglomération de Valence dispose d'un air de mauvaise qualité du fait de l'incapacité des responsables à contenir le flux de voitures individuelles avec une politique volontaire et courageuse. Mais l'agglomération cumule ses problèmes propres avec l'impact de l'autoroute A7 voisine qui dégrade l'air sur toute la vallée du Rhône et sur une grande partie du département de la Drôme.

Le Réseau Action climat déclare avec justesse que pour relever le défi sanitaire lié à la pollution de l'air, il faut refondre structurellement la politique de transports, dans tous ses aspects : infrastructures, financements et investissements, fiscalité, gouvernance et aide au changement de comportement. L'interdiction des ventes de véhicules diesel et essence doit être inscrite dans la loi à horizon 2030 pour se donner le plus de chances de limiter le réchauffement de la planète au plus près de 1°5.

Pourtant, dans les discussions préalables à l'adoption de la nouvelle loi d'orientation sur les mobilités (loi LOM), l'article qui fixait la fin des véhicules émettant des gaz à effet de serre a été retiré ! Dans la chanson, le premier qui dit la vérité sera exécuté. Donc personne n'ose dire qu'il faut très vite réduire le nombre de voitures et camions pour la survie de la société humaine. Alors on continue...

À l'entrée de Valence, au plateau des Couleures, un investissement de 28 millions d'euros est prévu pour refaire un rond-point permettant aux automobilistes, toujours plus nombreux, de gagner quelques minutes pour rentrer en ville et dans les supermarchés de la zone commerciale. Une telle somme aurait dû être utilisée pour engager le transfert modal urgent et indispensable. Respirons. Mais pour combien de temps encore ?





La petite faune du Vercors, fragile cache-cache

PAR L'ATELIER NATURALISTE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT,
AVEC LES CONTRIBUTIONS PARTICULIÈRES DE JEAN-FRANÇOIS DESMET,
OLIVIER IBORRA, YVES BERTRAND ET DIDIER ARIAGNO*

Aujourd'hui, dans nos montagnes, Lagopède et autres Gélinotte sont rares.
Comment vivent-ils ? Où se cachent-ils ? Imaginons aussi quelles étaient
les densités de populations avant l'arrivée des fusils de chasse...

LA GÉLINOTTE

DISCRÈTE POULE DES BOIS

Une Drômoise méconnue

S'il est un oiseau totalement ignoré du grand public, c'est bien cette « poule des bois », comme la surnomment les québécois ! Et pourtant, même s'il ne s'agit pas de la même espèce que nos amis canadiens, le Vercors drômois est l'un des bastions de la Gélinotte des bois (*Tetrastes bonasia*), à tel point qu'il sert de réservoir pour une réintroduction dans les Pyrénées. Ce discret gallinacé forestier de montagne ne se laisse pas beaucoup admirer. C'est un spécialiste de la cachette, qui s'immobilise à la moindre alerte ou fuit en « piétant » dans la dense végétation des sous-bois qu'il affectionne. Son plumage très mimétique joue de surcroît avec ombres et lumières : une gorge noire bordée de blanc, une caroncule rouge pour le mâle rehaussent élégamment un habit chamarré de brun et de roux. Une huppe érigée sur la tête en cas d'excitation ou d'alerte complète la panoplie.

Une forêt riche et variée pour habitat

La Gélinotte est un oiseau de moyenne montagne uniquement. Elle préfère la forêt de feuillus, surtout avec des clairières et des lisières. Une riche végétation buissonnante et herbacée est nécessaire à la fois pour le gîte et pour le couvert.

Selon les saisons, l'oiseau compose son menu de bourgeons, chatons de saules ou de noisetiers, baies, complétant avec de jeunes pousses de graminées. Ainsi, les sorbiers, alisiers, framboisiers, chèvrefeuilles sont très appréciés. On peut sans aucun doute considérer la Gélinotte comme un très bon indicateur de la richesse biologique d'une forêt.

Pour la déceler...

Si l'oiseau est rarement observé, un certain nombre d'indices trahissent sa présence : son chant, une phrase sifflée très aiguë, peut attirer l'oreille. La femelle émet une phrase similaire un peu plus grave. Des méthodes bioacoustiques permettent de suivre chaque individu. On a pu ainsi constater que l'oiseau est très sédentaire et défend son petit territoire, d'une bonne douzaine d'hectares en moyenne, tout au long de l'année. Autres indices importants : les fientes et crottiers, de petits tas de crottes plus ou moins grisâtres pouvant faire penser à des mégots de cigarettes consommées. Ils peuvent être assez visibles sur la neige en fin d'hiver, notamment près des gîtes nocturnes. Mais aussi plumes de mue, empreintes ou encore « cuvettes de poudrages », ces zones terreuses dans lesquelles la Gélinotte prend régulièrement des bains de poussière.

Une espèce fragile heureusement protégée en Drôme

Depuis le milieu du siècle dernier, l'aire de présence de la Gélinotte a régressé de près de 80 %. Les secteurs de basse altitude sont aujourd'hui désertés. Classée « quasi menacée » sur la liste rouge des espèces menacées de Rhône-Alpes, elle est pourtant encore chassée en Savoie, Haute-Savoie et Isère. La Gélinotte ne se porte apparemment pas trop mal dans la Drôme, mais se cantonne essentiellement au Vercors. Les portées de 7 à 10 poussins doivent faire face aux prédateurs naturels : Autour, Martre, Renard et les groupes familiaux qui perdurent à la fin de l'été sont bien moins fournis. Les chiens errants des promeneurs inconscients peuvent aussi menacer des couvées. En hiver, les promeneurs en raquettes qui sortent trop des sentiers balisés peuvent faire perdre aux oiseaux une énergie précieuse. La diminution des chutes de neige avec le réchauffement climatique n'est d'ailleurs pas très favorable à la Gélinotte, qui profite d'une bonne couche de neige. Elle creuse chaque nuit ou période



de mauvais temps un tunnel igloo pour se protéger et s'isoler du froid.

Une ouverture à la chasse, demandée par les chasseurs, serait probablement très dommageable à cet oiseau discret aux mœurs bien particulières. Compagne de la Bécasse des bois, de la Chevêchette ou de la Chouette de Tengmalm, la Gélinotte fait partie de ces espèces typiques des Hauts Plateaux, difficile à voir mais dont la seule présence donne toute sa dimension à ces étendues encore sauvages.



LE LAGOPÈDE ALPIN

Blanc sur gris... la fin d'un camouflage ?

En cette fin octobre, dans les éboulis d'altitude, se font entendre de bizarres coassements graves semblant provenir de recoins du terrain. Une recherche rapide aux jumelles nous permet de repérer sans trop de mal, bien visibles au milieu du gris, plusieurs boules claires, auteurs de ces sons. Ces derniers ne sont autres que les vocalisations gutturales du Lagopède alpin (*Lagopus muta*). C'est malheureusement une situation devenue assez classique ces dernières décennies en raison des retards d'enneigement de plus en plus fréquents constatés en altitude. Ainsi, un des atouts remarquables de l'espèce se transforme-t-il temporairement en handicap sérieux pour sa survie.

Dans nos contrées... un oiseau des milieux extrêmes d'altitude

Galliforme d'origine nordique, de la taille d'un pigeon, le Lagopède alpin est un oiseau en majeure partie terrestre. Dans nos chaînons préalpins et zones plus internes des Alpes françaises où il est une relique de l'époque glaciaire, ce tétras affectionnant le froid est représenté de la Haute-Savoie aux Alpes maritimes, principalement dans l'étage alpin (au-dessus de 1900-2000m et jusqu'à 3000m d'altitude). Son habitat comprend des zones de landes à éricacées (airelles, raisins d'ours, Azalée couchée, rhododendrons) et genévriers plus ou moins herbacées ou arborées, des pelouses rases, toutes présentant généralement des secteurs rocheux avec escarpements, lapiaz... Au cours de l'été, sont recherchées des zones plus élevées très minérales avec, si possible, des névés et un peu de fraîcheur persistants. Durant l'hiver,

l'oiseau affectionne les bosses d'altitude, hauts de versant ou crêtes balayés par le vent où la recherche d'une maigre nourriture végétale est plus facile. Sur le terrain, si l'animal n'est pas toujours aisé à découvrir et observer, certains indices peuvent trahir sa présence : ses vocalisations très originales, ses crottes ressemblant un peu à celles des autres téttras ou perdrix de montagne (abstraction faite des dimensions et du milieu de vie), des plumes caractéristiques parsemant le sol et relativement nombreuses...

Le Lagopède et l'Aigle royal

Un matin, nous nous trouvions, Roger et moi, au-dessus de Glandage, sous le Serre des œufs. On entendait un lagopède au-dessus de nous. Tout à coup, un aigle est arrivé en rasant le relief. Devant l'aigle, le lagopède a jailli en montant à la verticale sur une quinzaine de mètres, le rapace est passé en se tordant le cou pour suivre du regard sa proie bien trop vive. Puis le lagopède a plongé vers les vires de l'Hurtiller en ne laissant aucune chance à notre aigle qui a pris de l'altitude, fait quelques rondes et a changé de flanc de montagne.

Des particularités originales pour sa survie

Une variété de fragments de végétaux divers participe à son alimentation : jeunes pousses, feuilles, bourgeons, fleurs, graines et baies de saules nains, éricacées, Dryade, Renouée vivipare et autres plantes herbacées. Des invertébrés peuvent compléter pour une moindre part cette nourriture, en particulier au printemps lors d'opportunités de glanage sur le manteau neigeux, ou chez les poules et poussins en période de reproduction.



Fin octobre, à 2400 m. Mis à part quelques névés résiduels de l'hiver passé, la nouvelle neige n'a encore pas fait son apparition alors que les lagopèdes ont déjà revêtu en grande partie leur livrée hivernale.

© J.F. DESMET

© J.F. Desmet

Dans ces milieux d'altitude très contraignants, la survie de l'espèce est favorisée par un ensemble d'adaptations souvent très originales et sophistiquées. Son plumage est renouvelé à 3 reprises au cours de l'année, lui permettant d'arborer diverses livrées allant de gris-beige en été à presque entièrement blanches en hiver en passant par des habits chamarrés plus ou moins contrastés aux intersaisons. Cette particularité associée à une certaine immobilité face au danger procure ainsi à l'oiseau un camouflage très efficace dans son habitat à la végétation rase. Chaque plume de couverture est par ailleurs doublée dès sa base sur sa face inférieure par une plumule très duveteuse assurant ainsi une isolation thermique performante. Un important manchon de fines plumes revêt les pattes, des tarsi aux bouts des doigts, limitant encore les déperditions de chaleur et augmentant la surface de portance sur la neige molle. Par très mauvais temps, notre tétras a l'habitude de se laisser recouvrir par la neige, limitant ainsi temporairement ses déperditions énergétiques.

Enfin, l'appareil digestif présente deux diverticules (caeca) qui s'allongent à l'approche de l'hiver et dans lesquels a lieu une fermentation bactérienne d'aliments riches en cellulose, donc difficiles à digérer.



Le Lagopède peut ainsi, en période hivernale, se contenter uniquement de fragments de rameaux, bourgeons racornis ou feuilles desséchées, seules ressources disponibles.

À travers les saisons

Une fois la période printanière des parades et démonstrations territoriales passée, les œufs sont déposés en juin-juillet dans une simple dépression du sol, com-



plètement à découvert ou dissimulée à l'abri d'un bloc rocheux ou dans un îlot de végétation élevée. La ponte (en moyenne 6 œufs) est incubée par la poule durant 3 semaines. Divers facteurs, nivologiques, météorologiques, anthropiques... influent sur les naissances et la survie des poussins, comme un manteau neigeux disparaissant tardivement et retardant la disponibilité en nourriture. Les poussins peuvent être décimés lors d'épisodes estivaux de mauvais temps avec pluie, froid et vent durables.

Les coqs montent au cours de l'été vers des secteurs minéraux plus hauts, ombragés et frais. Ils s'y tiennent regroupés en petites troupes estivales. Les poules restent avec leur nichée au moins pendant deux mois, la guidant dans les zones favorables à l'alimentation et au repos, tout en assurant un guet très attentif.

À partir de la fin de l'été, ces divers oiseaux peuvent se rassembler en troupes dans des secteurs souvent très minéraux. Ainsi, parfois plusieurs dizaines de lagopèdes peuvent être observés ensemble. Ces regroupements peuvent alors donner l'impression d'une certaine abondance de l'espèce, alors qu'ils sont généralement le fruit d'une concentration très locale des individus de vastes secteurs. Au cours de l'automne, l'arrivée des premières chutes de neige fera se disloquer ces troupes en groupes beaucoup plus petits. Durant la saison hivernale, les lagopèdes restent habituellement seuls ou regroupés à quelques individus.

Mobilité relative

Sous nos latitudes, le Lagopède n'est pas aussi strictement sédentaire que ce que l'on pensait – ceci avant l'enregistrement en Haute-Savoie de déplacements saisonniers de poules équipées de colliers émetteurs. Certaines d'entre elles ont effectué des déplacements pouvant dépasser 33 km entre secteurs de reproduction et secteurs d'hivernage. Ceci n'est toutefois pas le cas général, les poules restant majoritairement dans le voisinage des sites occupés à la belle saison. Les coqs paraissent beaucoup moins mobiles. Dans tous les cas, chaque oiseau adulte suivi s'est révélé très fidèle à son site de reproduction de même qu'à son site d'hivernage.

Le marquage et suivi de jeunes de l'année a montré jusqu'à présent des mouvements de dispersion variables, la plupart des jeunes se fixant à partir de leur première nidification dans une relative proximité de leur lieu de naissance, alors que quelques-uns s'en sont éloignés jusqu'à une douzaine de kilomètres.

Une survie délicate... et des menaces sérieuses

Les principaux prédateurs du Lagopède alpin sont l'Aigle royal, l'Autour, le Faucon pèlerin, le Hibou grand-duc, le Renard, la Fouine, l'Hermine... Dans la nature, la longévité potentielle du Lagopède alpin est de l'ordre d'une dizaine d'années. Les études haut-savoies ont montré qu'en moyenne 60 % des poules survivent d'une année à l'autre, contre 73 % pour les coqs.

De nos jours, hélas, diverses menaces pèsent sur l'avenir de l'espèce. Affectionnant la fraîcheur, cet oiseau est directement visé par les modifications climatiques actuelles. Une remontée en altitude des zones favorables à son maintien est déjà observable. En Vercors ou dans le Chablais savoyard, le Lagopède est déjà confiné aux secteurs les plus hauts de ces massifs. En Chartreuse, l'espèce semble avoir disparu comme nicheuse depuis longtemps, alors que cette disparition est plus récente dans les Bauges ou les Bornes. Depuis 30 à 50 ans, des signes de remontée de son habitat ont également été enregistrés dans le Haut-Giffre. Une poursuite de la réduction et de la fragmentation de l'aire de distribution de ce tétras est prévisible, avec création d'isolats, puis déclin et disparition de petites populations locales.

Il paraît bien logique que les fortes températures estivales de plus en plus fréquentes soient défavorables à l'espèce, affectant en particulier les poules et donc la réussite de leur nidification. De même, l'apparition de plus en plus tardive et aléatoire de la neige à l'automne, alors que les oiseaux sont déjà dans leur livrée hivernale blanche, favorise le repérage des lagopèdes et donc leur prédation.



Homochromie et immobilité, deux atouts permettant à ce coq en plumage printanier de se fondre dans le décor.

© J.F. DESMET



L'élevage ovin et son développement à l'aide de grands troupeaux dans nombre de secteurs herbeux d'altitude entraînent une forte pression de pâturage accompagnée de dégradations du milieu et de dérangements et destructions sur la faune nichant au sol.

L'accroissement et la diversification constante d'activités estivales touristiques et ludiques de toutes sortes génèrent un dérangement et des pertes croissantes pour une telle espèce. L'extension incessante des domaines skiabiles et le développement des disciplines sportives hivernales dans le domaine de vie du Lagopède lui sont très préjudiciables : altération des habitats, multiplication des câbles meurtriers, fréquentation humaine excessive, fabrication de neige artificielle ayant un fort impact sur le milieu, développement du ski hors-piste, avènement permanent de nouvelles pratiques sportives dans les dernières zones refuges (sauts d'escarpements à ski, « speed flying » associant ski et parapente...).

Allant de pair, les divers procédés de déclenchements préventifs d'avalanches sont très perturbants et nuisibles. Tous ces impacts sont d'autant plus préoccupants que le réchauffement du climat et la précarité de l'enneigement poussent les aménageurs à étendre toujours plus loin et plus haut les domaines skiabiles et tout le cortège de perturbations inhérentes. Effet collatéral, bon nombre de ces « aménagements » et nouvelles pratiques bénéficient indirectement à certains prédateurs opportunistes comme le Renard roux, dont la survie et la reproduction tirent profit des nombreux déchets humains mis à sa disposition... entraînant un accroissement des cas de prédation sur le Lagopède.

Enfin, malgré cette situation déjà alarmiste, déplorons que le Lagopède alpin figure encore comme espèce « chassable » en France !

Sur les Alpes françaises, une diminution du nombre de communes de présence régulière de l'espèce d'environ 13 % a déjà été mise en évidence entre 1999 et 2009 (et 34 % depuis les années 1950). L'espèce est de nos jours considérée « en déclin » sur les Alpes et Pyrénées françaises avec une érosion des populations constatée en bien des endroits.

Saura-t-on, dans un avenir proche, avoir plus d'égards vis-à-vis de cette espèce et prendre les mesures nécessaires à la préservation des dernières populations de ce joyau de nos montagnes qui, sinon, risque bien de compter parmi les prochaines espèces éteintes de nos contrées alpines françaises ?

Jalabre dauphinois

En 1843, Hyppolyte Bouteille, dans son *Ornithologie du Dauphiné*, nous apprend que les chasseurs de la

région connaissent notre Lagopède sous les noms de **Perdrix blanche** ou de **Jalabre**. Il note les rassemblements hivernaux en « troupes assez nombreuses ». Puis il relate que l'oiseau n'est pas très farouche et qu'on le piège facilement. Il termine par une remarque culinaire – on est français ou on ne l'est pas – en précisant que : « sa chair est estimée de quelques gastronomes bien que les boutons d'arbres résineux lui communiquent une certaine amertume ».

Ambiance taurine

On ne saurait parler d'histoire de la faune dauphinoise sans parler du livre *La chasse alpestre en Dauphiné* de Henry-Frédéric Faige-Blanc (1813-1902), autoproclamé « Alpinus ». Ce livre est un galimatias pompeux d'aventures tartarinesques dans les Alpes. Dans un fourbi de réflexions anti-républicaines, cléricales, machistes et réactionnaires, on glane quelques rares informations sur la faune.

L'article sur le Lagopède commence bien mal, puisqu'il compare son chant au meuglement d'un taureau ! On en déduit qu'Alpinus était soit sourd, soit handicapé d'une affection qui lui déformait la perception des sons. Il raconte : « Avant la fin de la journée, nous pûmes étaler, dans le chalet de l'Alp Martin, un trophée sans pareil : 26 tétas de première grandeur, flanqués de 8 lièvres ». Une autre fois, il parle « d'une brochée de 23 ptarmigans » (autre nom du Lagopède). Le livre d'Alpinus est le témoignage d'un des premiers chasseurs non ruraux qui a sévi dans nos montagnes avec des armes redoutablement efficaces. Pour le loisir, ces gens qui avaient de l'argent et du temps arpentaient les montagnes en massacrant une faune nombreuse et peu farouche, car non habituée à être chassée. Ces énergumènes ont quasiment détruit les populations de Lagopède, Tétas, Gélinoche et Lièvre variable.

En 1832, Casimir Lefaucheur invente le fusil à brossure, dont le chargement s'effectue en basculant les canons. En 1836, il met au point la cartouche à broche dans laquelle se trouve réunis la poudre, l'amorçage, la balle ou les plombs. Ces fusils sont beaucoup plus pratiques et efficaces que les mousquets que l'on charge par la gueule. Dans les années 1860, ces munitions à broche sont remplacées par les cartouches à percussion centrale.

Pour retrouver ces belles populations, il faudrait une interdiction totale de la chasse et non des interdictions partielles qui ne peuvent pas être efficaces : il manque de gardes dans ces zones difficiles à surveiller.



© J.F. Desmet

LE LIÈVRE VARIABLE

CONFIANT DANS SON COSTUME

Un lagomorphe typique de la zone alpine

Si vous parcourez les étendues sauvages du Vercors en hiver, vous avez sans doute croisé ses traces caractéristiques avec les deux longues pattes arrière disposées devant les pattes antérieures et formant un grand V : un lièvre à coup sûr et peut-être bien notre « blanchon », surtout si vous côtoyez la lisière supérieure de la forêt ou même les crêtes les plus ventées et les plus hautes. Vous êtes peut-être passés à quelques mètres de lui sans rien apercevoir tant sa confiance en son mimétisme avec son pelage hivernal immaculé, ou couleur de pierre en été, est forte. De mœurs plutôt nocturnes, le Lièvre variable (*Lepus timidus varronis*) gîte la journée au creux d'un rocher ou d'un bosquet de genévrier et ne daignera fuir qu'à la dernière minute. Vous aurez plus souvent l'occasion de croiser son cousin d'Europe.



© J.F. Desmet

Aube déserte

Le Lièvre variable laisse de nombreuses traces sur les Hauts Plateaux du Vercors. Quelquefois, on le dérange, il déboule alors de son gîte du creux d'un Genévrier nain. Par contre, au petit matin, j'ai observé le Chamois, le Chevreuil, le Cerf, l'Hermine... mais jamais le Lièvre variable. En effet, je n'en n'ai jamais vu vagabonder en



plein jour, alors qu'en Vanoise, cela m'est arrivé souvent. J'en conclus que notre blanchot devient beaucoup plus nocturne lorsque ses effectifs sont faibles, ou plutôt que les individus qui auraient tendance à montrer leurs grandes oreilles de jour ne feraient pas de vieux os chez nous, ce qui nous laisserait uniquement les noctambules.

Le Lièvre variable est un petit lièvre trapu. C'est un animal compact avec des oreilles plus courtes que le Lièvre d'Europe. Il ressemble plus à un gros lapin (2,5 à 3 kg pour un adulte). Sa coloration blanche en hiver permet de le reconnaître à coup sûr, et en été, l'absence de noir sur sa queue grise le distingue des autres lièvres.

Dans les Alpes, le Lièvre variable est assez ubiquiste. On peut le trouver aussi bien en forêt subalpine que dans des milieux très ouverts d'altitude, pourvu que les pentes ne soient pas trop raides et l'alimentation disponible. C'est un gourmet et son régime alimentaire varie en fonction des saisons. Chez nous, il préfère les saules et les rosiers en hiver, les graminées et les légumineuses en été. Ses capacités digestives et ses adaptations physiologiques lui permettent de survivre dans de rudes conditions hivernales en digérant la cellulose.

Une espèce fragile et en sursis

Dans l'arc alpin, la dynamique de population de l'espèce et sa reproduction restent mal connues. Le réchauffement climatique est probablement un risque conséquent pour cette espèce arctique. Les Préalpes et les montagnes drômoises en particulier, aux altitudes limitées, sont particulièrement concernées. Des études doivent être menées pour mieux connaître l'état des populations et leur évolution.

Cette espèce au statut précaire est pourtant encore classée gibier, même si la chasse est réglementée par le biais des plans de gestion cynégétique. Classée aussi « vulnérable » dans la liste rouge des espèces menacées en Rhône-Alpes, il semble indispensable aujourd'hui d'arrêter toute chasse de cette espèce.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'espèce n'existe que dans les 4 départements alpins dont la Drôme, qui accueille les populations en limite de répartition occidentale. Sa présence y est inférieure à 10 % de la superficie du département et sa limite occidentale est donnée par la terminaison nord-ouest du Vercors. Il est présent dès 800 m d'altitude, mais c'est entre 1 400 et 2 800 m que se situe la majorité des observations. Dans la Drôme, l'amplitude altitudinale varie de 799 m au lieu-dit la Combe Fontaine sur la commune de Châtillon-en-Diois à 2 030 m au sommet du Glandasse.

Le Vercors rassemble sans doute la majorité des données départementales de Lièvre variable. La Drôme est le département le plus méridional de la région à accueillir cette espèce. À ce titre, une attention particulière devrait lui être portée.

À la dérobee

Mon unique vision de ce petit lièvre fantôme remonte à quelques dizaines d'années – c'est dire la difficulté à observer cet animal emblématique des zones les plus alpines de nos montagnes ! J'étais en admiration devant le vol des chocards à bec jaune sur la crête du Grand Veymont. Face au vide, dans une échancrure de la grande paroi, des écharpes de brume remontent. Un tichodrome papillonnait sous un surplomb il y a quelques minutes encore. L'œil s'attarde irrésistiblement vers ce monde vertical avant de retrouver les pentes plus ensoleillées et accueillantes du versant ouest. Soudain, dans les dernières marches avant le grand saut, le regard le croise celui d'un animal blotti là, immobile, à 3 ou 4 m à peine, et dont seul le battement de cœur est perceptible : le « lièvre des montagnes ». Son pelage gris se confond avec la roche calcaire et l'animal en a conscience, puisqu'il ne bouge pas. De nombreux randonneurs défilent sur le sentier à quelques mètres, ignorant l'être sauvage, fragile et pourtant totalement adapté à ce milieu hostile. Je l'observe un moment sans lui donner l'impression de l'avoir découvert, de peur de le faire fuir et risquer sa vie au bord du gouffre. Depuis, je n'ai plus jamais croisé que ses traces dans les étendues poudreuses des Hauts Plateaux...

* Un dossier proposé par l'atelier naturaliste avec la contribution de Jean-François Desmet (Groupe de Recherches et d'Information sur la Faune dans les Écosystèmes de Montagne) sur le Lagopède, Didier Ariagno sur la Gélinolette et les souvenirs du Grand Veymont, Olivier Iborra (Membre du Comité Technique de rédaction de *l'Atlas des Mammifères de Rhône-Alpes*) sur le Lièvre, Yves Bertrand pour les anecdotes d'observations et les références littéraires, Alice Despinoy et Antoine Chevaux pour la compilation et Claudine pour l'illustration.
Pour en savoir plus et aller plus loin, retrouvez les références bibliographiques sur notre site Internet frapnadrome.org



S.



Pour une rencontre sereine avec le loup

PAR LES MEMBRES DU COLLECTIF « LOUP Y ES-TU ? »

Un retour polémique

Le loup est de nouveau présent en France, depuis les années 90. Les écologistes se réjouissent de voir ainsi un peu de biodiversité se restaurer, alors que 30% de celle-ci a disparu au cours des 30 dernières années selon des études récentes. Certains éleveurs sont inquiets de cette présence, et meurtris lorsque le loup fait des ravages dans leurs troupeaux.

Deux camps qui ne se rencontrent pas

Des jugements péremptaires ou hâtifs, souvent portés sous le coup d'émotions, car certains intérêts vitaux sont en jeu, animent le débat autour du loup. Deux camps, les pour / les contre rivalisent d'arguments, de calculs, de prescriptions avec l'impossibilité de se rencontrer en restant sur ces plans alimentés de passions. Et pendant ce temps, le loup ne se rencontre pas non plus. Il est un intrus ou bien un faire-valoir selon le regard qu'on lui porte. Regard toutefois furtif car le loup reste distant, ne se laisse pas côtoyer avec facilité. Regard donc déformé par les suppositions dues à l'ignorance devant l'énigme de sa présence.

Donner la parole aux discrets

Le collectif « loup y es-tu ? » est né cet été dans la Drôme

lors d'une rencontre entre diverses personnes, dont des membres de l'Université du Vivant. Il se propose, au-delà d'un antagonisme réducteur, d'ouvrir un espace de connaissance et de dialogue différent, en donnant la parole aux discrets que les arguments actuels ne convainquent pas. Nombre de citoyens, éleveurs souvent, ont l'intuition qu'une vraie rencontre avec le loup est possible. Une rencontre pour dépasser les positions simplifiées et catégoriques et pour faire place à l'intrus dans le dialogue, car il a sans doute quelque chose à dire, à apporter pour enrichir notre communauté de vie qu'est un territoire.

Pour témoigner, échanger

Le collectif recense les témoignages, pour emplir, élargir la vision partielle que nous nous faisons du loup. Nous organisons à l'automne une journée de rencontre de personnes, éleveurs, citoyens désireux de partager, voire de se dépasser pour faire émerger une intelligence collective, riche de points de vue divers à travers des personnes, éleveurs, citoyens, désireux de contribuer à une rencontre sereine du loup... et lui faire savoir ? Pour témoigner ou pour participer au collectif « loup y es-tu ? » : loup-y-es-tu@lilo.org

Loup y es-tu ?

PAR STÉPHANE COZON, ANCIEN PAYSAN ET ÉLEVEUR DANS LA DRÔME

« Oui, qu'on l'accepte ou non, tu es de nouveau parmi nous, là où nous vivons et travaillons !

Que fais-tu ?

Tu recolonises dans un flux migratoire des territoires que tu as autrefois arpentés. Tu perturbes nos modes d'élevage, notre pastoralisme. Ta présence nous questionne sur la place et le rôle de chaque être vivant, sur notre lien à la nature, parfois absent, parfois fusionnel. Tu perturbes et mets à mal nos modes de penser, de prévoir, d'agir avec le vivant.

Que dis-tu ?

Tu ne dis rien ! Tu es une énigme, et ton retour pose question. Ton retour et ta présence signifient-ils que nous, humains, avons créé et laissé un vide dans la nature, vide que tu serais venu combler ? Qu'ayant voulu nous passer de toi, nous n'avons pas su prendre ta part dans le geste de la Vie ?

Et finalement, Loup, qui es-tu ?

Un alter ego de l'être humain ? Comme l'être humain, par tes hautes capacités d'adaptation et de déplacement, ta présence sur Terre est universelle, des pôles à l'équateur.

Liberté, autonomie, pratiques de solidarité, hiérarchie au sein de la meute, tu montres toutes sortes de qualités ou comportements qui renvoient à des aspirations, mais aussi à des dérives humaines.

La victime ciblée par les fantasmes de tout ce que l'humain trouve de bestial en lui-même ? Et pourtant ce sont les loups enragés, qui ont nourri par leurs actes la peur et la vision maléfique qui leur sont attribuées.

Un révélateur des profondes ruptures et des dysfonctionnements importants dans les pratiques actuelles de l'élevage et du pastoralisme, la spécialisation des territoires, des fermes et des races ayant créé d'importants déséquilibres en plaine, en coteau et en montagne ? Es-tu la goutte d'eau qui fait déborder le vase des éleveurs ? Tu as bon dos et tu apparais comme le bouc émissaire des difficultés et impasses de l'élevage contemporain dominé par une conception matérialiste, normative, et industrielle de la production de viande. Ne nous trompons pas de cible, tu nous donnes l'occasion de reconsidérer l'élevage, renouveler nos liens aux animaux domestiques et sauvages.

Un régulateur des dynamiques de la vie dans la nature et, in fine, un protecteur et garant des équilibres écologiques et biologiques, en tant que sommet de la pyramide de prédation : concurrent des chasseurs, mais aussi supplétif de l'être humain pour le contrôle des populations d'ongulés sauvages notamment cerfs, chevreuils, sangliers ?*

Et alors, peut-être un allié en puissance ?

Toi qui reviens habiter nos territoires, tu es peut-être différent du loup que nous avons socialement chassé il y a quelques générations de nos espaces, de notre imaginaire et de notre vie ? Comment s'ouvrir à ton point de vue actuel, sans te considérer ni comme un bien à sauvegarder, ni comme un ennemi à abattre, (ni sacré ni massacré !) pour parvenir à vivre ensemble en bonne intelligence ? »

* Sortant de leur milieu usuel du fait d'une trop forte pression démographique et d'une déprise agricole déjà ancienne, ils causent aujourd'hui d'énormes dégâts aux activités humaines.



La montagne de Miélandre, future **Réserve de la Vie Sauvage**[®] de l'ASPAS ?

PAR L'ASPAS (ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ANIMAUX SAUVAGES)

Point de repère paysager du Pays de Dieulefit, la montagne de Miélandre culmine à 1 451 m d'altitude et s'étend sur environ 1 000 ha, à cheval sur trois communes (Vesc, Valouse et Chaudebonne). Véritable écrin de nature, 243 ha du versant ouest, répartis autour du gîte du Col de Blanc, font actuellement l'objet d'une vente pour la création d'une Réserve de Vie Sauvage[®] par l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), basée à Crest.

Les Réserves de Vie Sauvage[®] sont des espaces naturels dont le principe de gestion est... la non-gestion, ou libre naturalité. L'objectif est de reconstituer des îlots de nature intacte, des zones de quiétude pour la faune et la flore, exempts de toute activité humaine impactante: ni chasse, ni introduction ou manipulation d'animaux sauvages, ni coupe de bois. Ce niveau de protection correspond à la catégorie 1b « Zone de nature sauvage » du classement de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) attribuée aux espaces qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, et sont protégés et gérés aux fins de préserver leur état authentique.

La constitution d'une telle Réserve à Miélandre permettra de protéger, de manière pérenne, le patrimoine naturel exceptionnel de ce lieu qui a connu la déprise agricole durant le XX^e siècle.

Pour éviter les tensions locales, et accompagner la bonne acceptation de ce projet, l'ASPAS a fait le choix de se concentrer sur la partie du site la plus naturelle, la forêt (composée de nombreuses essences

d'influence montagnarde et méditerranéenne) et de laisser les prairies au sommet où l'activité pastorale est présente. Beaucoup d'oiseaux, tels que l'aigle royal ou les vautours fauves et moines, sillonnent quotidiennement la zone. Leur présence indique une grande richesse de proies comme les lapins, les chamois ou encore les chevreuils, faciles à observer sur le site.

L'arrêt de la chasse ne changera pas grand-chose par rapport aux pratiques existantes, puisque l'activité cynégétique y était très faible: le domaine était réservé à la chasse à l'arc. Les promeneurs pourront ainsi se balader sans risque d'une flèche perdue... En effet, ce site est très connu des randonneurs, grâce au sentier qui passe par le sommet de la montagne et offre une vue à 360° sur les environs. Contrairement à la Montagne d'Angèle, juste à côté, soumis à autorisation de passage par le propriétaire en raison du pastoralisme, le sentier balisé permettant de traverser et s'immerger dans ce site d'exception sera, bien évidemment, maintenu dans la Réserve. Ceci permettra à chacun.e de profiter de cette nature intacte et de développer l'envie de la protéger !

Nota: Les élus du territoire, sous la pression des lobbies ruraux et sous prétexte de vouloir « protéger le site », tente de préempter le terrain avec l'argent du contribuable pour près de 900 000 € alors que l'ASPAS fera tout cela, de manière bien plus efficace et sans argent public ! Un véritable bras de fer est engagé. N'hésitez pas à faire connaître votre avis: ccpd.courrier@orange.fr (Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux).

Frapna Drôme Nature Environnement
soutient la démarche de préservation
engagée par l'ASPAS sur cet espace.

Pour en savoir plus, consulter notre site

frapnadrome.org

Center Parcs à Roybon : **dernier round ?**

PAR L'ATELIER EAU DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Une histoire longue

Depuis 2008, on parle du projet de Center Parcs à Roybon : sur 200 hectares dans la forêt de Chambaran, à la limite des départements de la Drôme et de l'Isère, le promoteur Pierre et Vacances envisage l'implantation de 1 000 maisons en bois avec une bulle regroupant amusements aquatiques, équipements sportifs, restaurant et galerie marchande... Des oppositions fortes se sont manifestées au niveau local et régional pour dénoncer :

- **L'absurdité économique** de ce projet privé, largement soutenu par les finances publiques et les fausses promesses d'emplois durables : selon l'association *Pour les Chambaran Sans Center Parc* (<http://www.pcscp.org/>), les subventions ajoutées aux avantages fiscaux engagent l'argent public à hauteur de 112 millions d'euros.
- **L'impact environnemental catastrophique** sur un secteur remarquable : suppression de zones humides au sommet d'une nappe phréatique de qualité exceptionnelle, défrichement de 92 ha, imperméabilisation des sols, prélèvements d'eau sans rapport avec les ressources, destruction d'espèces protégées animales et végétales...
- **La privatisation d'un patrimoine local** : le Bois des Avenières est ouvert aux promeneurs, cueilleurs, chasseurs, joggeurs, cyclistes et cavaliers.

Obtenant différentes autorisations administratives, le projet a prospéré jusqu'en 2014, puis est rentré dans un contentieux juridique qui dure encore :

- Le 3 octobre 2014 : malgré l'avis défavorable unanime de la commission d'enquête, le préfet de l'Isère signe l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.
- Le 16 juillet 2015 : saisi par plusieurs associations (Frapna Région, PCSCP, Fédération de Pêche de la Drôme), le tribunal administratif de Grenoble annule l'arrêté préfectoral.
- Le 12 décembre 2016, la cour d'appel administrative de Lyon confirme la décision du TA de Grenoble.
- Le 21 novembre 2018, saisi par le promoteur, le Conseil d'État annule l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon à laquelle elle renvoie l'affaire.

Des prolongations

Au centre de ces décisions successives, il y a le problème des zones humides : les deux tribunaux administratifs ont jugé que les mesures proposées pour compenser leur destruction étaient incompatibles avec la disposition 6B-04 du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée).

Mais le Conseil d'État réfute cette décision car la cour d'appel aurait dû procéder à l'analyse globale exigée par le contrôle de compatibilité et ne pas annuler l'arrêté préfectoral sur une seule disposition du SDAGE...

L'affaire va donc être rejugée par la cour d'appel de Lyon et les avocats se sont remis au travail pour produire de nouveaux mémoires. L'audience a été fixée au 30 avril et le résultat n'est pas encore connu.

Une issue toujours incertaine...

Le Conseil d'État donne ainsi au promoteur la possibilité de rejouer une deuxième fois en cour d'appel : celui-ci en profite pour proposer un nouveau calcul des zones humides détruites, en appui sur une note technique du ministère sortie en juin 2017. A la place de 71 ha, ce sont désormais seulement 6,3 ha qu'il faudrait compenser ! Cette nouvelle interprétation, si elle était acceptée par la Cour et ses experts, permettrait d'essayer de contourner le motif d'annulation.

Mais en souhaitant la confrontation du projet globalement au SDAGE, le Conseil d'État permet de faire valoir toutes les critiques émises dès 2014 par la commission d'enquête et les opposants au projet, en particulier face au changement climatique : c'est l'occasion de rappeler que les rivières de la Galaurie et de l'Herbasse seraient impactées alors qu'elles sont identifiées comme « *vulnérables, nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique* ». Leurs deux bassins en déséquilibre quantitatifs verraient aussi leur situation s'aggraver, alors que l'insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins est avérée. De plus, la construction d'une oasis tropicale, dans les « Terres Froides des Chambaran », n'engage pas franchement la transition écologique : l'Aquamundo est un grand centre aquatique d'une capacité totale de 3 100 m³ à 3 700 m³ d'eau, chauffée à 29 °C, y compris en hiver lors de températures fortement négatives (gaspillage d'énergie,

perte d'eau par évaporation, rejet chaud lors des vidanges).

Frapna Drôme Nature Environnement a contribué aux démarches de la FRAPNA Région (désormais FNE AuRA). Espérons que les arguments de notre fédération, de l'association PCSCP et de la fédération départementale de la pêche convaincront les juges de la cour d'appel de Lyon que le projet est incompatible avec les orientations et objectifs du SDAGE (consultez le site frapna-drome.org).

De l'eau sous pressions !

Le SDAGE est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau. C'est ainsi que l'arrêté préfectoral d'autorisation du Centerparc avait été annulé par le TA.

Mais le SDAGE n'est pas seulement un document administratif : avant d'être arrêté, il a fait l'objet d'une longue concertation puis a été adopté en 2015 par le comité de bassin Rhône-Méditerranée formé de 40% d'élus, 40% d'usagers, et de 20% de représentants de l'État. Le comité de bassin définit la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques. C'est le « Parlement de l'eau ». Grâce au SDAGE, l'intérêt général doit s'imposer face aux pressions des lobbys de toutes sortes (promoteurs, élus ou organisations professionnelles...)

Le plan local d'urbanisme (PLU) À Crest, c'est une fête de Noël !

PAR L'ATELIER TERRITOIRE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Qu'est-ce qu'un PLU? Ou comment y comprendre quelque chose dans celui de ma commune...

Les PLU ont remplacé les POS. Ils peuvent être institués sur toutes les communes, voire sur des structures intercommunales : on parle alors de PLUi. Cependant, la procédure est lourde, et les petites communes optent souvent pour une variante beaucoup plus simple : la carte communale. Tous les PLU sont consultables en mairie, mais aussi tout simplement sur internet. Cependant, le novice est vite noyé, donc découragé, par la masse des documents qui le composent. Comment s'y retrouver ?

Trois parties

- Un rapport de présentation : ce rapport établit le diagnostic territorial, décrit l'état initial de l'environnement ainsi que l'incidence du projet global.
- Un PADD (projet d'aménagement et de développement durable) : la commune précise ici sa politique de développement. Comme son nom l'indique, cette politique d'aménagement doit s'inscrire dans le respect du développement durable, donc des générations futures.
- Le règlement écrit et le règlement graphique : ce sont les deux seuls documents opposables aux tiers. Le règlement graphique est la carte de la commune faisant apparaître l'emplacement et les limites des différentes zones U, AU, A et N. Le règlement écrit détaille, pour chaque zone, les contraintes qui s'y rattachent. Le PLU comprend également fréquemment des emplacements réservés pour des réalisations d'aménagements publics.

Les zones

- Les zones U (Urbanisables) : c'est le bâti existant et prévu.
- Les zones AU (A Urbaniser) : voilà les nouvelles zones constructibles qui seront mobilisées avec une modification ou une révision du plan.
- Les zones A, (Agricultures) : elles peuvent parfois être sous divisées (ex. : Ap).
- Les zones N (Naturelles) : elles abritent parfois des espaces boisés classés (EBC).

Le PLU comprend aussi fréquemment des **OAP** (orientation d'aménagement et de programmation) qui permettent d'imposer un certain nombre de contraintes à la délivrance des permis de construire. S'il existe un SCoT (schéma de cohérence territoriale), le PLU doit être compatible (d'autres schémas supracommunaux doivent être respectés par les PLU).

De la théorie à la pratique.

Tout cela est clair. Cependant la loi autorise des exceptions : le règlement peut, à titre **exceptionnel**, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) dans lesquels peuvent être autorisées différentes constructions... Depuis 2014, la loi ALUR précise le caractère vraiment **exceptionnel** de ces autorisations, dont la multiplication risquerait d'affaiblir la portée du plan et surtout de favoriser le mitage du territoire.

L'exemple exceptionnel de Crest

Le PLU de Crest étant en procédure de révision, il est soumis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) dans laquelle siège Frapna

Drôme Nature Environnement : outre une consommation d'espace conséquente, dont 0,46 ha dédié au centre aquatique (lire *épinés* 195), la commune propose d'autoriser 10 STECAL ! (Les documents sont consultables en ligne sur le site de la municipalité.) Ce n'est pas une révision de PLU pour la transition écologique, c'est une fête de Noël avec gaspillage et paquet-cadeau... Si la loi prévoit qu'il est possible de créer un STECAL pour des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage, les autres STECAL interrogent par leur nombre, leurs motivations et leurs superficies. Le pire exemple est celui de 0,61 ha ayant pour objet la « reconnaissance du bâtiment existant de la fédération départementale de la chasse », alors que son permis de construire a été annulé par le tribunal administratif, avec une décision confirmée par la cour d'appel et le Conseil d'État. Cette annulation est justifiée car le terrain est situé en zone N du PLU et viole son article N2 (voir explications ci-dessus). Particulièrement sur ce projet, Frapna Drôme Nature Environnement a demandé le retrait du dossier de l'ordre du jour de la CDPENAF, car il visait notamment à contourner la décision du Conseil d'État. La création d'un STECAL autour d'une construction illégale et donc virtuelle, ne correspond ni aux préconisations du Code de l'Urbanisme, ni à l'esprit du législateur, ni à l'objet de la CDPENAF. L'association a demandé au Préfet d'exercer son contrôle de légalité : en effet, saisir d'un tel dossier cette Commission Départementale, ne serait-ce pas valider un détournement de procédure ? La révision du PLU de Crest sera à l'enquête publique prochainement. Rapprochez-vous de Frapna Drôme Nature Environnement pour y contribuer !

Parc des Trinitaires : un bien commun menacé !

AVEC L'ATELIER JARDIN PARTAGÉ DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Le parc des Trinitaires est un poumon vert pour la ville de Valence (Drôme). Propriété des Sœurs de La Trinité jusqu'en 1977, il a été préservé grâce à leurs activités agricoles et sylvicoles. Suite au rachat par la ville, dès les années 1980, la FRAPNA Drôme avec le soutien de la municipalité, d'un certain nombre d'associations, d'enseignants, de riverains, préserve ce parc et le valorise en y organisant des actions d'éducation à l'environnement.

Alternance de milieux ouverts de type prairie et de friche, traversé par des canaux, bordé par le ruisseau de l'Épervière, agrémenté d'une mare, d'un jardin collaboratif et d'un espace de compostage, ce parc public forestier constitue un réservoir de biodiversité, de fraîcheur et de calme ; une nature préservée en milieu urbain. Accessible aux seuls piétons et cyclistes, il est apprécié de tous et en particulier des Valentinois et des scolaires qui peuvent profiter d'une nature de proximité.



Or, aujourd'hui cette FORET URBAINE est en danger !

- 1) La municipalité de Valence annonce un projet de « requalification du parc » et de « réhabilitation de cette forêt urbaine ». Elle fait voter une Autorisation de Paiement à hauteur de 700 000 euros sur 3 ans pour le rendre « plus accueillant » en créant, entre autres, « une liaison entre l'esplanade Maurice Faure et le parc » alors que le parc dispose déjà de quatre entrées ! Il s'agit d'un **budget surdimensionné** alors qu'on sait aujourd'hui qu'une forêt se suffit à elle-même et que les interventions doivent être minimales pour préserver les écosystèmes.
- 2) Le conseil municipal de Valence a voté le 25 mars 2019 le **déclassement du domaine public d'une partie du parc pour la vendre à des riverains : 414 m² au prix de 35 euros le mètre²** avec pour seul argument que des acquisitions du même type avaient déjà été effectuées dans les années 1990.

Amputer un espace public naturel qui profite à tous en plein cœur de la ville est-ce encore acceptable en 2019 ?

Devant le besoin de nature en ville des habitants, devant l'urgence

écologique et les rapports unanimes sur le réchauffement climatique qui s'accélère,

- nous demandons une **protection totale du parc des Trinitaires dès 2019 et son classement en « Espace Naturel Sensible ».**
- nous nous opposons à ces ventes d'espace public à des privés pour sauvegarder l'intégralité de ce lieu patrimonial exceptionnel.

Signez la pétition sur <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/parc-trinitaires-bien-commun-menace/63856>
Pour aller plus loin, relire les numéros des *épines* décrivant l'histoire de cet espace sur le site : frapnadrome.org



C'est palpitant! Ami lecteur, accroche-toi!

PAR L'ATELIER TERRITOIRE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Ami lecteur des *épinés drômoises*, tu lis cet article car le titre est attirant. Il ne s'agit pas d'une manipulation. Le contenu de ce texte peut sembler indigeste, mais ne perd pas le fil : sous les grandes manœuvres technocratiques, il s'agit bien d'organiser ta vie à venir, chez toi, sur ton territoire.

Comme tu es adhérent ou sympathisant de Frapna Drôme Nature Environnement, tu connais les problèmes à résoudre très vite ensemble : solidarité, transports, énergie, alimentation, logement, santé, eau, air, climat, biodiversité...

Soit nous agissons pour organiser notre région autour de ces priorités, soit nous laissons les autres s'en occuper. Sans toi, sans nous, pas d'espoir pour les générations futures : n'est-ce pas palpitant ?

La région AuRA est bien belle, mais si grande!

Retour en arrière : le précédent gouvernement a engagé une série de réformes législatives qui ont reconfiguré en profondeur l'organisation territoriale. En 2015, la loi « Régions » engage la fusion de certaines régions pour les doter d'une taille critique à l'échelle européenne. Chez nous, la région Rhône-Alpes et la région Auvergne fusionnent pour devenir en 2016 la région Auvergne Rhône-Alpes (AuRA).

On tente le super SRADDET ?

En 2015 également, la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République organise le transfert de compétence des départements vers les régions. Des nouveaux documents cadres régionaux sont prévus dont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce document intègre et se substitue aux schémas existants :

- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE - trames verte et bleue),
- le schéma régional d'aménagement et d'égalité des territoires (SRADT),
- le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT),
- le schéma régional de l'intermodalité,
- le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE),
- le plan régional de prévention des déchets (PRPGD).

Ces acronymes sont très impressionnants et pour approfondir, il faudra relire certains anciens numéros des *épinés*, plus tard. Mais continuons sans détour vers ce qui nous intéresse : dans l'esprit du législateur, les SRADDET doivent devenir le cadre de référence et de mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques contractualisées par les régions. L'objectif est de permettre une meilleure coordination des politiques sectorielles avec une prise en compte transversale de 11 thématiques (source cahier d'acteur ADEME) :



Voilà un schéma qui commence à nous parler, non ?

Contenu et échéance

Le SRADDET doit comprendre un rapport définissant les objectifs (le rapport d'objectifs), et un fascicule avec les règles générales pour les atteindre (le fascicule). Les règles générales s'imposeront aux plans de déplacement urbains (PDU), aux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), aux schémas de cohérence territoriale (SCoT), ou en l'absence, directement aux schémas d'urbanisme. Ce Schéma Régional (SRADDET) définira toutes orientations, prescriptions et financements jusqu'en 2030.

Pour la région AuRA, ce schéma devrait être « arrêté » en mars / avril 2019 et **soumis ensuite à enquête publique dans tous les départements du territoire régional à l'automne 2019**. Son approbation par le Conseil Régional devrait intervenir avant le 31 décembre 2019.



Nos craintes

Les SRADDET sont des schémas contraints par la Loi, mais qui laissent aussi à chaque conseil régional une bonne part d'interprétation.

Voilà quelques-unes de nos craintes :

- **Complexité des thématiques considérées et dimension géographique** : comment sera prise en compte la grande diversité des réalités des territoires de la région ?
- **Délai très court de mise en œuvre** : dans les premiers documents communiqués et en constatant la faiblesse de la concertation, le SRADDET ne perdra-t-il pas toute ambition, en débouchant sur un plan élaboré par les technocrates sous influence forte des lobbys et sans participation citoyenne ?
- **Un SRADDET mis en œuvre dans la logique du projet politique actuel de la région** : le conseil régional actuel n'est pas mobilisé pour apporter une réponse aux urgences écologiques. Comment pourrait-il être à l'initiative d'un schéma organisant la transition ?
- **Une intégration réductrice des schémas existants** : notre association a souvent déploré la faiblesse des plans locaux précédents (plan déchets). Leur intégration dans le SRADDET sera-t-elle l'occasion de nouveaux toilettages qui en atténueront encore la portée ?

- **Un schéma pour longtemps** : le SRADDET installera une tendance lourde sur notre territoire avec un horizon à dix ans (2030). Il engagera des investissements et une organisation pour le long terme (infrastructures routières, aménagement du territoire). Le GIEC a rappelé que nous sommes sur des échéances courtes pour engager une transition rapide et de grande portée. Un mauvais schéma nous fera-t-il perdre toutes nos chances de relever le défi de l'urgence ?

Les possibles

Le SRADDET pourrait être cependant l'occasion d'un nouveau projet régional nous permettant d'espérer un avenir désirable. Ce projet devrait engager le territoire sur des objectifs clairement établis avec des échéances très courtes, mais réalistes face à l'urgence écologique. Frapna Drôme Nature Environnement en propose quelques composantes ci-dessous :

- **Un territoire qui ne s'organise plus autour de la croissance du PIB mais plutôt du Bien-être Régional Brut de chaque habitant**. Cette volonté de préserver la qualité de vie de chacun doit désormais se décliner solidairement et dans la recherche prioritaire d'une vraie qualité environnementale, dans tous les lieux de vie : avec une exigence pour la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la réduction de toutes les pollutions, un accès à des aliments sains produits en circuits courts, une mobilité accessible à tous et soutenable, et des activités excluant tout gaspillages des ressources.
- **Une région mobilisée qui s'engage à réduire en cinq années sa production de gaz à effet de serre** pour faire sa part dans la trajectoire mondiale et infléchir le changement climatique en cours. (Rapport du GIEC de 2018 qui rappelle que maintenant « chaque dixième de degré compte » !)
- **Un schéma qui protège sans dérogation tous les milieux et les espèces, les continuités écologiques, et les zones humides** dans l'objectif d'inverser la courbe de l'effondrement de la biodiversité dans un délai court de trois années (disparition de plus de 50 % des vertébrés à l'échelle de la planète - Rapport de scientifiques publié en 2018).
- **La mise en œuvre d'une politique d'aménagement qui stoppe la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** sur la région, pour atteindre dans les cinq ans l'objectif de zéro artificialisation nette. Avec une reconstruction des villes sur elles-mêmes pour les densifier, favoriser la mixité sociale, responsabiliser les habitants et engager d'autres formes d'habitats... Avec des espaces

urbains plantés, des immeubles végétalisés, des services et commerces de proximité, des espaces naturels et des jardins partagés... La réhabilitation d'une proportion des sols artificialisés est programmée sur 5 ans.

- ❑ **L'agriculture vivrière est encouragée**, particulièrement autour des villes, avec une incitation forte pour travailler en conformité avec les principes de l'agroécologie, créatrice d'emplois, sobre en eau et sans produits phytosanitaires.
- ❑ **Le SRADDET engage la reconquête de la qualité de toutes les nappes et milieux aquatiques**, avec une gestion économe de la ressource. Sous cinq ans, le territoire s'adapte au dérèglement climatique et se donne l'objectif de retrouver le bon état des milieux conformément à la directive européenne sur l'eau.
- ❑ **Dans notre région, les collectivités locales sont dans l'obligation de protéger l'eau, l'air et le sol comme des « biens communs »**, avec des politiques et des prescriptions les préservant de leur privatisation abusive.
- ❑ **La place de la voiture individuelle est systématiquement réduite sur les voiries** pour favoriser les autres modes de déplacement avec un objectif d'un transfert modal de plus de 40 % des déplacements vers les transports collectifs et de 20 % vers les modes de déplacements doux d'ici 2025. Le Conseil Régional s'engage à développer dans cette logique des « TER cadencés » et installe cinquante haltes ferroviaires en différents points stratégiques : par exemple, entre Valence et Romans et sur les voies ferrées en rive droite du Rhône... À travers ce schéma, la région AuRA s'engage pour

permettre, comme dans d'autres régions, à prendre en charge sur certains axes les investissements et coûts de fonctionnement pour permettre des transports publics gratuits.

- ❑ **Avec des investissements adaptés et des aides, le report modal des transports de marchandises de la route est développé vers le rail et la voie d'eau.** Une politique d'aménagement soutenant la création de plateformes d'activités multimodales aux carrefours entre « voie d'eau, rail et route » est mise en œuvre, avec un encadrement empêchant tout détournements (comme cela a été fait à Valence sur la zone de La Motte-Mauboule). 70 % des grosses infrastructures routières en projet sont abandonnées pour réinvestir l'argent public dans le développement et le renforcement d'un réseau ferré au service du territoire.
- ❑ **Les villes sont contraintes de mettre en place des parkings relais laissant les voitures individuelles en périphérie.** La voiture occupe actuellement 80 % de la voirie publique sur les principales villes drômoises. D'ici 2025, le schéma doit réduire cette place à 20 %. Cet espace retrouvé sera utilisé pour reconstruire des espaces verts et des espaces de convivialité, pour engager l'édification de trottoirs confortables arborés, de pistes cyclables et de couloirs bus.
- ❑ **Le SRADDET affirme qu'il n'y a pas de transition énergétique sans une politique volontaire de sobriété énergétique** (l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas !) et favorise le développement d'énergies renouvelables « citoyennes ».
- ❑ **Enfin, le SRADDET engage une politique de limitation de la production de déchets** (taxation incitative, collecte renforcée de déchets triés à la source, etc.), pour qu'en 2025 la région AuRA soit un « territoire zéro déchet zéro gaspillage », avec la fin des incinérateurs, des CSR, des centres d'enfouissement...

Le SRADDET pourrait être ce schéma régional suffisamment exigeant pour que notre territoire puisse répondre aux urgences écologiques. Le sera-t-il ? Et à défaut, en 2020, la prise de conscience locale des candidats aux élections municipales permettra-t-elle enfin d'engager la transition indispensable ?

Et si ce n'est pas le cas ?



Ma bouteille s'appelle Reviens : la consigne de verre en Drôme-Ardèche

PAR L'ASSOCIATION LOCAVERRE

Ma bouteille s'appelle Reviens se donne l'ambition de remettre en place un service de collecte et de lavage des bouteilles en verre utilisées par les producteurs de jus de fruits, de bière et de vin du territoire Drôme-Ardèche. Et c'est pour bientôt : l'unité de lavage des 1^{ères} bouteilles sera opérationnelle en mai 2019 à Chabeuil.

Le projet

Savez-vous ce qu'on fait aujourd'hui avec une bouteille en verre vide ? On la jette, on la brise en petits morceaux, on la met dans un four à 1 500 °C, on la fait fondre, on récupère la matière, on la place dans des moules, on refroidit le tout et au final, qu'obtient-on ? Une nouvelle bouteille vide !

Ma bouteille s'appelle Reviens va organiser un circuit de récupération des bouteilles vides et redistribution vers les producteurs : le consommateur rapporte la bouteille au point de vente après usage. Elle est alors collectée, lavée puis revendue au producteur pour qu'il la réutilise. Le service prévoit de s'élargir aux pots (yaourts, confitures, miel, etc.).

Pour réduire l'impact environnemental

Avec 2,3 millions de tonnes par an, le verre représente 49,6 % du poids total des déchets ménagers en France !

La raréfaction des ressources, le changement climatique et les obligations de la France en matière de prévention des déchets imposent ainsi de repenser nos modes de consommation. L'économie du jetable n'offre aucune perspective de durabilité face à ces enjeux, qui impliquent d'imaginer de nouveaux modèles, plus résilients. Par rapport à une gestion classique avec recyclage, la consigne permet d'économiser 75 % d'énergie, 33 % d'eau et 79 % d'émission de gaz à effet de serre (chiffres issus de l'étude cabinet Deroche 2009, étude ADEME 2012).



Pour promouvoir l'agriculture locale et les circuits courts

Drôme Ardèche est un territoire agricole. Les contenants en verre sont utilisés par beaucoup de producteurs locaux qui vendent en circuits-courts ! Cela concerne la bière (50 brasseries artisanales en Drôme-Ardèche aujourd'hui !), les jus de fruits, le vin mais aussi les compotes, les yaourts, le miel, la confiture !

Pour créer des emplois locaux non délocalisables

En créant de l'emploi localement, la consigne participe à l'activité du territoire et contribue à redynamiser le tissu économique local. Sur le territoire Drôme Ardèche, les agents de collecte, de tri et de lavage sont des personnes en insertion. Le projet se distingue des autres entreprises par sa finalité car, au-delà de sa vocation économique, elle est porteuse d'un projet social visant l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Aujourd'hui sous statut associatif, le projet se transformera en Société Coopérative d'Intérêt Collectif courant 2019 afin que chacune des parties-prenantes du projet puisse être décisionnaire.

L'origine du projet

L'idée de relancer la consigne sur le territoire Drôme-Ardèche est née dans le cadre de la première soirée Start Up de territoire portée par Archer et l'agglomération Valence Romans le 2 février 2016. Le projet s'est accéléré en 2017 avec la création de l'association Locaverre qui porte le projet et qui rassemble des citoyens et producteurs engagés.

Une étude de marché a permis de vérifier l'adhésion massive des producteurs, des magasins et des consommateurs, au retour de la consigne en Drôme-Ardèche. Le territoire offre un potentiel de 15 millions de bouteilles produites et consommées localement. La rentabilité économique de l'activité se situe à 1,5 millions de bouteilles lavées/an. Sacré challenge !

Aujourd'hui, ce sont 25 producteurs et 12 magasins qui sont prêts à démarrer l'aventure de *Ma bouteille s'appelle Reviens*. L'unité de lavage sera opérationnelle en mai et lavera les premières bouteilles.

Comment ça marche ?

Quand vous achetez votre bouteille en magasin, veillez à ce picto qui indique que votre bouteille est consignée.



Dégustez son contenu, rincez-la puis ramenez-la en magasin sans le bouchon. À partir de là, la bouteille est collectée, lavée, puis réutilisée par le producteur.

Et la consigne monétaire ?

Certains producteurs ou magasins choisissent de l'appliquer. Dans ce cas, en retournant votre bouteille vous obtenez une pièce. D'autres se basent sur un geste volontaire et éco-citoyen du consommateur.

Mais pourquoi a-t-on abandonné la consigne en France ?

Généralisée en France et en Europe jusque dans les années 1960, ce système n'a pas résisté, chez nous – à la différence de l'Allemagne et de la Belgique – à l'automatisation de la production industrielle et l'apparition du jetable. En 1963, un producteur d'huile vantait sa nouvelle bouteille non-réutilisable : « *C'est plus sûr: non consignée, la bouteille ne sert que pour vous, elle ne sert qu'une fois; vide, on la jette, elle ne revient pas.* » La vie moderne quoi ! Soulignons qu'elle est toujours présente dans les cafés, hôtels et restaurants où elle permet d'éviter l'équivalent de 500 000 tonnes de déchets d'emballages chaque année.

Témoignages

Cyril Faure • *Bière La Valentinoise*

La bouteille, c'est la mise en valeur de ma bière, ce qui fait qu'elle conserve ses arômes, ce qui la protège. En travaillant avec le verre consigné, je respecte les valeurs que je véhicule dans mon entreprise.

Géraldine Guillaud

• *Consomm'actrice*

Je soutiens Ma bouteille s'appelle Reviens car je suis convaincue que les initiatives locales sont une solution incontournable du défi qui nous fait face. La consigne est un projet local mais qui peut faire des petits et avoir un bel impact au niveau global. Nous avons un beau terroir pour développer la consigne, avec des produits locaux de qualité produits par des gens passionnés. Par ailleurs, le projet fait du lien entre les citoyens, tous ceux qui s'investissent sont dynamiques, sympas et font bouger les choses.

François Klavun

• *Nectardéchois, atelier de transformation de jus de fruit*

On se rend compte que réduire l'impact environnemental est une véritable attente des consommateurs de nos jus. Ensemble, on imagine des solutions, c'est un défi enthousiasmant.

Atelier déchet • *Frapna Drôme Nature Environnement*

Les participants à l'atelier déchets agissent pour la mise en place de territoires « zéro déchet et zéro gaspillage ». Il s'agit bien d'un projet à mener par les collectivités. Même très motivés, les adhérents se confrontent à une organisation insatisfaisante: en refusant le gaspillage, les emballages et les matières plastiques, en utilisant un composteur individuel ou collectif, leurs déchets à destination des poubelles grises, bleues et jaunes sont tellement réduits qu'ils ne nécessiteraient déjà qu'une collecte une semaine sur deux ou trois. Et pour le verre, que faire ? Vive le retour de la consigne !



Pour suivre le projet

Association Locaverre
2 rue Camille Claudel
26100 Romans sur Isère
06 98 77 65 51
developpement@
ma-bouteille.org
www.ma-bouteille.org



Pollution au Tritium **Tricastin**

PAR LE RÉSEAU SORTIR DU NUCLÉAIRE

Une pollution radioactive des eaux souterraines prise à la légère par EDF

A partir du 8 juillet 2013, EDF a détecté une présence anormale de tritium dans les eaux souterraines de la centrale du Tricastin. Cette pollution aurait dû être prise au sérieux : substance radioactive très volatile et difficilement filtrable, capable de traverser certains matériaux comme le béton, le tritium peut causer des lésions aux cellules, accroissant les risques de cancer. La concentration en tritium relevée dans l'environnement en temps normal est de 2 Becquerels par litre. Or ici, celle-ci a pu atteindre 180 Becquerels par litre sur un piézomètre (voire 690 Becquerels par litre au niveau du radier, la plate-forme de béton sur laquelle repose la centrale) ! L'eau tritiée pompée dans les eaux souterraines étant ensuite rejetée dans un canal par EDF, cette pollution constituait une menace pour la santé des travailleurs de la centrale, des riverains et de l'environnement. Alors qu'une réaction immédiate aurait été requise, EDF a attendu près d'un mois pour déclarer dans les formes cette fuite à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Et bien que celle-ci l'ait sommée de procéder à une surveillance renforcée des eaux souterraines et d'identifier l'origine de la fuite, EDF a laissé traîner le problème : il lui a fallu plus de 5 mois pour déceler que cette pollution était due à des joints défectueux. En avril 2014, une concentration anormale persistait toujours dans les eaux souterraines.

EDF enfin convoquée au tribunal

Suite à cette pollution, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé plainte en décembre 2013. En décembre 2015, EDF ayant écopé d'un simple rappel à la loi, il a fait citer devant le tribunal EDF, la directrice de la centrale, ainsi que son prédécesseur en poste à l'occasion des

faits. Les associations Frapna Drôme Nature Environnement et Stop Nucléaire Drôme-Ardèche se sont également portées parties civiles. Après de nombreux renvois, l'affaire a été enfin examinée le mercredi 7 mars à 15h30 au tribunal correctionnel de Valence. La Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité (CRIIRAD), a été citée comme témoin à la demande des associations et a témoigné de la gravité de cette pollution (lire en page suivante).

Circulez, il n'y a rien à voir...

Le tribunal a relaxé EDF et les deux directeurs successifs de la centrale du Tricastin pour les délits de pollution des eaux et de retard dans la déclaration d'incident à l'ASN. Il faut toutefois noter que le tribunal n'a pas condamné les associations pour procédure abusive et ce, en dépit des demandes d'EDF qui souhaitait obtenir une condamnation de celles-ci à hauteur de 15 000 euros. La légitimité de l'action des associations n'est donc pas remise en cause. Les associations font appel...

Arrêtons la centrale du Tricastin !

Cette pollution inacceptable des eaux souterraines était révélatrice de nombreux dysfonctionnements et d'un défaut de maintenance et de surveillance. Depuis 2013, la situation ne s'est pas améliorée, comme l'a révélé l'épisode récent de l'assemblage combustible bloqué sur le réacteur n° 2. Cuve fissurée, pièces criblées d'anomalies, digue vulnérable aux séismes... Aux nombreux défauts de la centrale, s'ajoutent les risques entraînés par une maintenance déficiente, résultat de la course à la rentabilité impulsée par EDF. Les réacteurs du Tricastin, qui atteignent les 40 ans, doivent être mis à l'arrêt immédiatement !

Pour en savoir plus : <https://www.sortirdunucleaire.org/Fuite-de-tritium-dans-l-environnement>



Avis de la CRIIRAD

PAR BRUNO CHAREYRON INGÉNIEUR EN PHYSIQUE NUCLÉAIRE, CRIIRAD
(COMMISSION DE RECHERCHE ET D'INFORMATION INDÉPENDANTES SUR LA RADIOACTIVITÉ)

Sur les fuites radioactives dans la nappe phréatique sous la centrale nucléaire du Tricastin à l'été 2013 :

la contamination des eaux souterraines détectée serait due, selon EDF, à la présence d'une « flaque » d'eau contaminée dans un bâtiment en sous-sol. Du fait de défauts d'étanchéité dans les joints inter bâtiments, les éléments radioactifs ont pu migrer jusqu'à la nappe. Cette « anomalie » pose de nombreuses questions sur la capacité d'EDF à gérer correctement son installation.

Plus de 5 ans après l'incident on ne sait toujours pas d'où venait la « flaque radioactive », ni quelle quantité de tritium a fui au total dans les eaux souterraines.

En France, le rejet direct de substances radioactives dans les eaux souterraines est interdit¹. Pour « isoler » la nappe qui est sous la centrale, EDF a construit une enceinte géotechnique constituée de murs en béton de 60 centimètres d'épaisseur qui s'enfoncent sur une douzaine de mètres dans le sol. EDF effectue un pompage régulier de cette eau pour que le niveau reste

inférieur à la nappe extérieure afin qu'en cas de contamination des eaux souterraines, les polluants radioactifs puissent être pompés et rejetés dans le canal. Cela lui permet de transformer une fuite en un rejet « légal ». Mais des niveaux de tritium élevés sont détectés dans la nappe autour de la centrale, en dehors de l'enceinte géotechnique et ce n'est pas nouveau hélas.

EDF minimise tout cela indiquant à l'audience que « Le tritium est un élément radioactif parfaitement inoffensif ». Or le tritium est de l'hydrogène radioactif. Comme toute la matière vivante est constituée d'atomes d'hydrogène, une partie du tritium rejeté dans l'environnement se retrouvera in fine dans les cellules des organismes vivants y compris dans l'ADN, créant à la longue une irradiation interne qui augmente les risques de cancer (entre autres). Rejeter² du tritium, c'est augmenter les risques pour la faune, la flore³ et les êtres humains.

Pour en savoir plus, consulter aussi le site de la CRIIRAD, www.criirad.org

- 1 - Du tritium est présent en faible quantité dans les eaux souterraines en France, même à grande distance des centrales nucléaires. Une partie est d'origine naturelle, l'autre liée au reliquat des retombées des essais nucléaires atmosphériques particulièrement intenses dans les années 50-60. Ce « bruit de fond » est actuellement inférieur à 3 Bq/l (Becquerel par litre).
- 2 - La centrale nucléaire du Tricastin a rejeté en 2013, 1 900 milliards de becquerels de tritium dans l'atmosphère et 48 500 milliards de becquerels dans le canal de Donzère qui aboutit dans le Rhône. Il s'agit de rejets « autorisés ».
- 3 - La CRIIRAD a effectué en 2007 une étude sur l'accumulation du tritium dans les végétaux aquatiques du Rhône, le record était détenu par les échantillons prélevés en aval du Tricastin avec une valeur 14 fois plus élevée qu'en amont.

Pollution au Tritium à Cruas

La centrale nucléaire de Cruas-Meysses a pollué les eaux souterraines pendant plusieurs semaines à la mi-mai 2018. EDF a cherché à minimiser cette pollution et s'est bien gardée de communiquer auprès du public à ce sujet. Alors même que des prélèvements réalisés les 4 et 7 mai 2018 témoignaient déjà d'une concentration anormale en tritium dans les eaux et qu'un tel problème doit être déclaré dans les meilleurs délais, elle n'a informé l'Autorité de sûreté nucléaire que le 22 mai 2018. Une interdiction de consommer l'eau aurait été donnée sur le site de la centrale. Mais quelles conséquences sanitaires pour les travailleurs qui auraient pu boire de cette eau tritiée avant que l'interdiction ne soit rendue publique, ainsi que pour les riverains ?

Cette pollution ne fait que s'ajouter à une multitude de dysfonctionnements sur le site de Cruas-Meysses, qui mettent en danger les travailleurs, les riverains et l'environnement. Le Réseau « Sortir du nucléaire » et plusieurs associations ont porté plainte contre EDF.

Pour en savoir plus :
<http://www.sortirdunucleaire.org/Cruas-pollution-radioactive>

L'Humanité a-t-elle **un avenir** ?

Petite introduction à la « **collapsologie** »

PAR ROGER MATHIEU

Les civilisations, comme tous les êtres vivants, naissent, se développent, régressent et finissent par disparaître. L'histoire d'*Homo sapiens*, sur tous les continents, sous toutes les latitudes est jonchée de cadavres de centaines de civilisations : égyptienne, romaine, grecque, maya, inca...

Aujourd'hui, le monde est largement dominé par la civilisation thermo-industrielle née il y a deux siècles à la suite de la découverte et l'exploitation des énergies fossiles.

Depuis quelques décennies, tous les clignotants passent au rouge : épuisement des stocks de ressources, pénuries alimentaires, croissance démographique, effondrement de la biodiversité, bouleversements climatiques, troubles sociaux, migrations massives...

Des milliers de scientifiques de toutes disciplines, de tous les pays, de toutes les religions nous alertent sur les risques, de plus en plus prégnants, d'un effondrement global... Il ne s'agit pas tant d'être pessimiste ou optimiste que de se comporter en citoyen ; ce n'est pas gagné !

La relation des Hommes et de la Nature

On peut dire, pour simplifier à l'extrême, que la relation des Hommes et de la Nature a connu trois grandes époques et que la quatrième est aujourd'hui amorcée :

1/ Le Paléolithique commence à l'apparition de la première espèce du genre *Homo*⁽¹⁾ et se termine il y a environ 10 000 ans avec « l'invention » de l'agriculture au Moyen Orient. Durant cette période, les « Hommes » sont exclusivement chasseurs/cueilleurs et... charognards. Leurs relations avec la faune sauvage sont uniquement des relations « prédateurs-proies ». À la fin du Paléolithique, on estime qu'en

Europe les populations humaines ne représentent que quelques centaines de milliers d'individus.

2/ Avec l'invention de l'agriculture et de l'élevage commence la période Néolithique⁽²⁾. L'Homme (*Homo sapiens*) se sédentarise. Il s'agit de la première révolution sociale, économique et culturelle. Pour la première fois *Homo sapiens* change profondément sa vision de la Nature : l'Homme considère désormais la faune et la flore sauvages, avant tout, comme des concurrents et des ennemis à combattre. L'érosion de la grande faune sauvage – du fait de l'action humaine –, amorcée à la fin de la dernière glaciation se poursuit inexorablement. La démographie humaine s'accélère à partir de l'an mille⁽³⁾ pour atteindre deux à trois centaines de millions d'européens au début de la révolution industrielle.

3/ La découverte et l'exploitation des stocks d'énergie fossile, il y a moins de deux siècles, marquent le début de la seconde révolution sociale, économique et culturelle : la *Révolution thermo-industrielle*. Tout s'accélère et de manière exponentielle. Il n'existe désormais plus aucun frein au rêve de l'Humanité : tout exploiter et soumettre la Nature. La démographie humaine explose, les milieux naturels jusque là « inexploitable » sont désormais accessibles et détruits au bénéfice des activités humaines ; l'érosion de la biodiversité « concurrente » touche désormais tous les groupes taxonomiques (vertébrés et invertébrés).

4/ Mais tout a une fin... Aujourd'hui, les réserves d'énergie fossile s'épuisent à grande vitesse et la fin des stocks aisément accessibles (et donc bon marché) est largement amorcée, la plupart des matières premières sont dans le même état et les rendements agricoles diminuent.

« AUJOURD’HUI, l’utopie a changé de camp :
est utopiste celui qui croit que tout peut continuer comme avant. »
(PABLO SERVIGNE ET RAPHAËL STEVENS, 2015)

Un seul espoir : le choix de la sobriété

À l’opposé, la démographie humaine qui vient d’atteindre sept milliards d’individus continue sa progression. La demande en énergie, en matière première et en denrées alimentaires connaît le même rythme de croissance. Les désordres sociaux et économiques qui se multiplient et touchent la planète entière, marquent la fin du modèle productiviste occidental⁽⁴⁾ bâti essentiellement sur l’utilisation boulimique des énergies fossiles.

À court terme, les prochaines décennies vont être marquées par l’intensification et la généralisation des troubles sociaux et leur corollaire : l’exploitation des derniers grands milieux naturels jusque-là (relativement) épargnés (Antarctique et Arctique, forêts tropicales et boréales, savanes africaines...) et la reprise d’une lutte sans merci contre toutes les espèces sauvages concurrentes (grands prédateurs, ongulés...).



Forêt malade (Corse)

© MARC PAPILLON

Certains groupes sociaux, ultra-minoritaires, ont compris que cette fuite en avant est sans issue ; que la seule solution pour l’avenir de l’Humanité est la réduction intelligente des effectifs de notre espèce, la sobriété énergétique à partir de ressources renouvelables, la consommation de ressources locales et le recyclage.

La grande fête est finie : l’avenir de l’humanité sera sobre et écologique ou ne sera pas.

À défaut, nous allons assister à un sauve-qui-peut généralisé avec une guerre planétaire sans merci pour continuer à consommer, à croître et à s’enrichir en s’accaparant les dernières gouttes de pétrole, les dernières bulles de gaz naturel et les derniers morceaux de charbon...

PS: Ni la fin de notre civilisation thermo-industrielle (certaine à court terme), ni même la fin de l’Humanité (autre certitude, mais à plus long terme) ne sauraient être « la fin du Monde ». Le soleil devrait continuer à briller durant encore plusieurs milliards d’années et, à cette échelle de temps, la planète Terre, n’a que faire d’Homo sapiens. Au pire, pour les millions de formes de vie, aujourd’hui éradiquées ou menacées et qui ne manqueront pas de se régénérer, l’Homme ne sera plus qu’un très mauvais souvenir.

Quelques clés pour s’informer et se forger une opinion :

- Sur internet, il suffit de taper des mots-clés comme « effondrement ou collapsologie » pour trouver des centaines de documents...
- Des données et chiffres très explicites sur le site « Nature alerte », comme par exemple : <http://naturealerte.blogspot.fr/2015/09/02092015monde-bon-voyons-des-chiffres.html>
- Des dizaines de références à retrouver dans les notes du livre de Pablo SERVIGNE et Raphaël STEVENS (2015) qui constitue une bonne introduction au sujet : *Comment tout peut s’effondrer*, Le Seuil éd., 296 p.

- 1 - *Homo habilis*, il y a environ 3 millions d’années.
- 2 - La révolution néolithique atteint l’Europe de l’ouest il y a environ 5 000 ans.
- 3 - Deux à trois dizaines de millions d’hommes en Europe.
- 4 - Modèle économique très largement dominant sur tous les continents et basé sur le pillage des ressources et l’exploitation humaine.

Frapna Drôme Nature Envi- ronnement

Rassemblés et déterminés

Les 830 adhérents étaient invités à participer à la 42^e Assemblée générale ordinaire de Frapna Drôme Nature Environnement qui s'est tenue le vendredi 22 mars 2019. L'après-midi, les administrateurs ont organisé un échange libre en préambule à l'AG. Avec les participants, ils ont interrogé les actions de l'association en cherchant, ensemble, comment mieux contribuer à une « transition très rapide et de grande portée » comme l'a préconisé encore le dernier rapport du GIEC. (Pour connaître nos actions, lire le projet de l'association en page 37 de ce numéro.)

Nous sommes face à des urgences écologiques que nos sociétés ignorent ou semblent incapables de traiter. En effet, la solution appelle une transformation de notre organisation mondiale: il faudrait reconsidérer l'économie, l'industrie, la démographie, l'agriculture, les transports...

Comment peut-on agir ici sur ces hypothèses? Notre inquiétude est alimentée quotidiennement par son lot de mauvaises nouvelles... Peut-on encore espérer disposer d'un monde enviable, pour nous, pour tous les habitants de la planète, pour les générations futures?

Après la présentation des différents rapports annuels, les adhérents ont renouvelé comme chaque année un tiers du Conseil d'administration. Une synthèse de la réflexion de l'après-midi a été présentée, puis l'assemblée a débattu et adopté une motion solidarité et sobriété, pour agir avec encore plus de détermination. (Tous les documents sont disponibles sur le site <http://www.frapnadrome.org>)

MOTION POUR UN PROJET COLLECTIF FONDÉ SUR LA SOBRIÉTÉ ET LA SOLIDARITÉ

Au niveau mondial, en 2018, les rapports d'experts ont alerté, plus que jamais, sur l'accélération du réchauffement climatique. Nous sommes dans l'immédiateté, notre capacité à agir tout de suite et dans une échéance courte de deux ou trois ans, engage l'avenir de l'humanité. Face aux urgences écologiques, les plans d'action élaborés sont rarement mis en œuvre. Ces plans se contentent de générer souvent des nouvelles études proposant des nouveaux plans d'action, repoussant chaque fois les échéances. Les concertations ne permettent pas de construire un accord équitable dans lequel l'humanité adopterait la sobriété indispensable pour sauvegarder l'environnement.

À défaut de cet accord, la concurrence dans une économie de marché mondialisée domine l'organisation du système. En conséquence, l'agriculture, l'industrie et le tourisme sont engagés à développer des productions et des rendements en hausse, en consommant toujours plus de ressources. Cette course épuise les territoires et entraîne la dégradation des conditions de vie de ses habitants.

Pour toutes les ressources de la planète, nous devons construire, partout, une autre organisation pour décliner la solidarité et la sobriété: les petits gestes pratiqués par chacun sont importants pour la prise de conscience, mais à tous les niveaux des territoires, un nouveau projet collectif est indispensable et urgent.

Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement, réunis en Assemblée générale le 22 mars 2019, complètent ainsi l'objectif statutaire de l'association:



Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les adhérents s'engagent dans la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété.



INVENTAIRE NATURALISTE PARTICIPATIF

les 24 heures Naturalistes à Truinas

PAR L'ATELIER NATURALISTE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

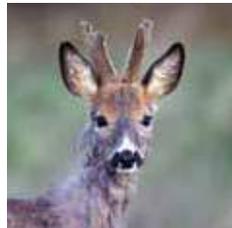
Un haut-lieu de la biodiversité drômoise

Les 11 et 12 mai 2019, c'est le moment de profiter du printemps pour se rendre dans une charmante commune de la Drôme. Avec 112 habitants et 860 hectares exposés au sud-ouest du canton de Bourdeaux, Truinas laisse de la place à la nature ! Le territoire est plutôt accidenté, avec 400 m au bas de la commune et plus de 900 m pour la montagne Saint-Maurice, le point culminant. Ici, c'est le pays des terrasses et des marnes érodées : pour les naturalistes, la diversité des milieux et des climats permet de retrouver de nombreuses espèces présentes dans la Drôme et les départements voisins.



Inventaire

L'inventaire est une pratique bien connue des commerçants : elle permet de contrôler le stock qui, normalement, devrait correspondre aux marchandises rentrées et invendues. C'est déjà compliqué de dénombrer précisément des objets référencés et rangés avec organisation dans des locaux... Mais l'inventaire naturaliste repose sur des hypothèses encore plus fluctuantes ! À chaque instant, de nouvelles espèces disparaissent ou apparaissent en fonction des saisons, de la température, de l'humidité, de la présence de maladies ou de prédateurs et surtout de l'impact croissant des activités humaines. La multiplicité des espèces et leur présence équilibrée dans l'écosystème évaluent bien la qualité de l'environnement d'un territoire. En évaluant cette biodiversité, on mesure la qualité de vie des habitants.



Donc, pour l'environnement ou le commerce, l'inventaire est l'occasion de faire les comptes : quelle est notre richesse et l'avons-nous fait prospérer ?

La nature est un bien commun, son inventaire concerne chacun de nous. Voilà les 24h naturalistes : au contraire de détruire l'environnement dans la concurrence (comme pour une certaine course de voiture au Mans), cette action propose d'agir ensemble afin de mieux connaître la nature drômoise pour la protéger.

Au bonheur du naturaliste

Nous rencontrerons peut-être le Crapaud commun ou épineux, la Grenouille rieuse, le Pélodyte ponctué ou la Salamandre tachetée. Le Guêpier d'Europe sera sûrement déjà arrivé, le Milan noir est déjà là depuis le mois de mars.

Nous espérons observer des chauves-souris, des mammifères ou leurs traces (chevreuils, blaireaux...). Certains se consacreront à la recherche des odonates (Calopteryx vierge...) des araignées ou des papillons. Les botanistes multiplieront les photos pour confirmer les identifications. Plusieurs boucles seront établies soigneusement par les membres de l'atelier naturaliste pour essayer

de prendre contact avec le plus grand nombre de milieux et d'espèces... Les naturalistes vont être heureux et le grand public pourra partager leur bonheur lors de la restitution du dimanche. Vous venez ?

Avec vous à Truinas !

Pour tous :
présentation de la faune et de la flore locales

Présentation d'un diaporama photo et des résultats de l'inventaire à la mairie de Truinas dimanche 12 mai à 17h30
Entrée évidemment gratuite

Pour les passionnés : suivi des prospections
Pour accompagner les prospections et profiter des compétences des spécialistes, rendez-vous dimanche matin à 9h à la mairie. Attention, ce ne sont pas des balades, suivre un botaniste, c'est parfois faire 500 mètres en deux heures le nez à terre !

Pour les naturalistes : le partage des compétences
Les naturalistes sont invités à contribuer à l'inventaire participatif. Toutes les compétences sont les bienvenues... L'inventaire débute le samedi à 13h30. Pour participer, contacter Frapna Drôme Nature Environnement (herisson@frapnadrome.org ou 04 75 81 12 44).

Nous voulons des coquelicots!

PAR LE GROUPE DE VALENCE (COQUELICOTS26@NETC.FR)



Appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse

Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises.

Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance. L'exposition aux pesticides est sous-estimée par un système devenu fou, qui a choisi la fuite en avant. Quand un pesticide est interdit, dix autres prennent sa place. Il y en a des milliers.



Nous ne reconnaissons plus notre pays. La nature y est défigurée. Le

tiers des oiseaux ont disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies; les fleurs sauvages deviennent rares. Ce monde qui s'efface est le nôtre et chaque couleur qui succombe, chaque lumière qui s'éteint est une douleur définitive. Rendez-nous nos coquelicots! Rendez-nous la beauté du monde!

Non, nous ne voulons plus. À aucun prix. Nous exigeons protection. Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes!

Vous pouvez agir!

Pourquoi cet appel « des 100 » lancé le 12 septembre 2018 par Fabrice Nicolino et une centaine de personnes citoyennes de la société civile?

Il faut stopper la machine infernale des pesticides. Les pertes en biodiversité grandissent et les victimes se multiplient. Chacun, chacune doit trouver les moyens de le diffuser dans toute la société pour atteindre d'ici deux ans cinq millions de signatures.

Partout en France, les rassemblements devant les mairies, le premier vendredi de chaque mois, se multiplient et près de 600 000 signatures ont déjà été collectées.

Oui, le mouvement des coquelicots grandit, s'enracine et deviendra sous peu incontournable. « Ce pari repose sur l'espoir que la société française reste vivante ».

Dans de nombreuses communes de la Drôme et de l'Ardèche – depuis le 5 octobre (date du premier rassemblement), les mobilisations s'organisent. Avec le printemps qui arrive, les initiatives vont fleurir...

Pour prendre part à ce grand mouvement national, vous pouvez :

- Signer et faites signer l'Appel sur nousvoulonsdescoquelicots.org
- **Participer aux rassemblements mensuels : les RDV sont précisés chaque mois sur le site du mouvement. Pour la Drôme et l'Ardèche, ils sont mis à jour sur le site : frapnadrome.org (pensez à signaler vos rassemblements). Un rassemblement départemental des groupes drômois est en projet pour le 5 octobre à Valence.**
- **Interpeller votre conseil municipal** avec votre groupe local, et ensemble, demander au gouvernement d'accélérer le changement des pratiques agricoles.
- **Semer des graines de coquelicots et de fleurs sauvages partout où c'est possible.**
- Prendre connaissance de la lettre que Frapna Drôme Nature Environnement a adressée au ministre de l'agriculture (voir site de l'association). **À diffuser sans modération...**

Pisseurs de glyphosate

Dans toute la France, des citoyens s'organisent autour d'une campagne d'analyses d'urines, afin de démontrer une contamination généralisée de l'environnement et de tous les citoyens et de porter plainte contre les responsables. Cette campagne se nomme « **J'ai des pesticides dans mes urines et toi?** » D'où vient-elle? Comment ça se passe? Comment nous rejoindre?

Campagne Glyphosate : Comment ça marche?

Tout d'abord, il s'agit d'un engagement personnel, qui permet de connaître le taux de présence de Glyphosate dans ses propres urines en participant à un prélèvement, à jeun, tôt le matin. Pour aller plus loin et porter les responsables de cette contamination devant les tribunaux, les prélèvements ont lieu en présence d'un huissier de justice, garant d'une procédure inattaquable. Une fois les résultats d'analyses transférés au cabinet d'avocats en charge de la représentation des plaignants de ce dossier, une plainte peut être déposée. Les plaignants portent plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, tromperie aggravée et atteintes à l'environnement. Cette plainte est rédigée par les avocats eux-mêmes, et est la même pour tous, mot pour mot. Les plaintes sont portées par groupes d'environ 50 personnes, accompagnées par des membres du collectif et le cabinet d'avocat. Le but de cette procédure groupée est que toutes les plaintes soient jugées lors d'un même procès national. Jusqu'à présent, toutes les plaintes déposées dans les tribunaux départementaux ont été transférées au pôle de santé publique du Tribunal de Paris.

Témoignage drômois PAR OLIVIER CRENN

0,23 ng/ml : C'est le taux de Glyphosate détecté dans mes urines. Je vis dans le Nord de la Drôme. Dans un village traversé par la Route Nationale 7, en bordure du Rhône, où il n'y a plus d'exploitations agricoles.

Avec ma femme nous expérimentons les techniques basiques de l'agroécologie et de la permaculture, avec notre association *Demain Verte*. Nous avons deux enfants de 7 ans et de 15 mois qui mangent la même chose que nous matin et soir. Nous sommes pour plus ou moins 70 % autonomes en légumes à l'année. Nous consommons le reste de manière réfléchi. Les tests réalisés sur les eaux de la municipalité sont bons. Je ne devrais pas avoir de Glyphosate dans mes urines. Membre du collectif des Faucheurs Volontaires, j'ai pris en charge la coordination de cette campagne des pissieurs de glyphosate en Rhône-Alpes avec le groupe local de la région. L'idée de départ était

de faire un test entre nous, avec quelques volontaires supplémentaires que nous inviterions publiquement à nous rejoindre. Rapidement débordés par les demandes, nous avons divisé les coordinations en départements tout en restant solidaires dans l'organigramme des prélèvements. Les premiers prélèvements en Rhône Alpes ont eu lieu le 29 janvier 2019 à Laveyron. Les 24 candidats volontaires à pisser pour la bonne cause ont eu la mauvaise surprise de trouver du glyphosate dans leurs urines. Pour l'instant, sur mille prélèvements effectués en France, c'est plus de 200 personnes qui ont été détectées positives en Rhône Alpes, dont 49 en Drôme. D'autres prélèvements suivront. La campagne « **j'ai des pesticides dans mes urines et toi?** » réunit aujourd'hui des espoirs forts, des convictions généreuses et humanistes. Elle est un combat dont chacun peut s'emparer.

POUR ALLER PLUS LOIN

REJOIGNEZ LA CAMPAGNE !

Rendez-vous sur www.campagneglyphosate.com dans la rubrique « rejoindre la campagne ».

- Si vous êtes dans la Drôme : campagneglyphoz6@gmail.com
- Si vous êtes en Ardèche : campagne-glyphosate-07@laposte.net

Les différents coordinateurs départementaux vous redirigeront en fonction de votre localité vers le groupe de prélèvements et de travail le plus proche, en restant à l'écoute de vos disponibilités. Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider à créer un collectif dans votre localité et organiser à vos côtés des réunions publiques dans le but de sensibiliser le public. Nous rappelons que cette campagne est avant tout citoyenne et participative ; elle appartient à toutes et à tous, sans étiquette ni récupération.

CAMPAGNE GLYPHOSATE : COMBIEN ÇA COÛTE ?

Ces analyses ont un coût. Chaque analyse coûte 85 € par personne, et nous avons estimé après les premières analyses, le coût de la présence d'un huissier de justice à 50 € par personne. Le coût de l'engagement à cette campagne est donc de 135 €. Les frais de justice et les frais d'avocats sont pris en charge par l'association nationale Campagne Glyphosate, à partir d'une campagne de financement participatif. Vous trouverez ci-dessous le lien de la campagne de financement. <https://www.helloasso.com/associations/campagneglypho/collectes/j-ai-des-pesticides-dans-mes-urines-et-toi>

L'Atrazine est-elle chez vous ?

PAR L'ATELIER EAU DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Pesticides interdits mais produits en France !

Le vendredi 15 mars 2019, l'Assemblée nationale a repoussé à 2025 l'interdiction de fabriquer en France des pesticides interdits dans l'Union européenne. Ces pesticides qui contiennent des substances prohibées sont destinés à des pays tiers... D'après l'Union des industries de protection des plantes (un joli nom pour les représentants des fabricants de produits phytosanitaires), cette interdiction supprimerait plusieurs milliers d'emplois en France et ne ferait que transférer « la production de ces produits de protection des plantes » vers d'autres pays...

Risque supplémentaire pour les femmes enceintes

Grâce à l'influence de ce lobby, notre pays continuera donc à produire de l'Atrazine ! Cet herbicide a été interdit dans l'UE depuis 2003, mais en Suisse seulement depuis 2012... Souvenons-nous : l'Atrazine avait fait l'objet d'une étude de l'Institut national de la santé et de la

recherche médicale (INSERM) réalisée en Bretagne sur 3 500 femmes enceintes au début de leur grossesse. Cette étude « a mis en évidence que les femmes ayant des traces d'atrazine dans les urines avaient 70 % de risque supplémentaire de mettre au monde un enfant ayant une faible circonférence crânienne à la naissance. Avec, pour conséquence, un moindre développement neurocognitif ».

L'Atrazine très présente dans la Drôme

L'Atrazine est interdite depuis 2003 mais sa présence est toujours détectée. Sa dégradation crée des sous-produits, les métabolites, aujourd'hui de 3^e génération, qui dépassent régulièrement la limite réglementaire avec les conséquences qui en découlent : arrêté de dérogation, mise en place de traitement, nouvelles ressources... D'après l'Agence régionale de Santé, on recherche l'Atrazine dans les analyses d'eau du département depuis 1990. En 1992, les analyses révèlent le 1^{er} métabolite, l'Atrazine Déséthyl. En 1998, c'est l'Atrazine Déisopropyl qui apparaît. En 2011 c'est le tour de l'Atrazine Déséthyl Déisopropyl. Enfin en 2016, ce sont

l'Atrazine-2-Hydroxy et l'Atrazine Déséthyl-2-Hydroxy. Et dans votre commune ? Consultez la fiche du bilan qualité de votre eau lorsque vous recevez votre facture ou le site de l'ARS : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable> Dans le bilan 2017, sur 18 captages d'eau potable déclarés prioritaires dans la Drôme, 18 présentent au moins 1 pesticide avec une valeur sup à 0,08 µg/L et 17 d'entre eux sont impactés par l'Atrazine !

Vive la France !

L'Atrazine est toujours fabriquée en France par Syngenta, une société suisse qui est un des grands fabricants de pesticides et d'herbicides... En 2018, selon le site de l'agence européenne de chimie, la France et l'Italie aurait exporté 1 831 tonnes d'Atrazine vers l'Azerbaïdjan, le Pakistan, les USA, l'Ukraine ou le Brésil...

Pour agir ici

Rejoignez l'atelier eau de Frapna Drôme Nature Environnement et participez aux actions de l'association.

Les pesticides

sont aussi dans l'air

L'exposition des populations aux pesticides par voie alimentaire est repérée et réglementée. L'exposition par voie aérienne commence lentement à être considérée. L'air est à la fois une source directe de contamination et amène aussi le transfert vers l'eau et le sol. Atmo AuRA est une structure qui gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique. Dans un rapport de 2015, elle identifie des grands territoires sensibles à la pollution aérienne par les pesticides, dont la vallée du Rhône. Vous pouvez disposer de ces différents travaux sur le site <https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/>

Un projet de société obsolète

PAR L'ATELIER TERRITOIRE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Une enquête publique a eu lieu en avril sur le projet de réaménagement du carrefour des Couleures à Valence. Son coût serait de 28 millions d'Euros !

Il s'agit là d'un grand projet inutile : il faut revoir les politiques publiques face à l'urgence écologique et particulièrement face au dérèglement climatique. L'argent public ne doit plus être investi dans des infrastructures routières sans avenir.

En effet, fluidifier le trafic automobile à un endroit amène irrémédiablement à déplacer le problème un peu plus loin. **Ce projet permettra seulement d'organiser de nouveaux bouchons, ici ou plus loin !**

De plus cet équipement empêche le transfert modal prévu par la loi

ou le Plan de Déplacement Urbain Valence Romans. Il ne prévoit pas de privilégier la circulation des piétons, cyclistes et transports en commun !

Ce projet nuit directement à la santé et à la qualité de vie des Valentinois.

Un des objectifs de cet équipement est de faciliter l'accès à la zone commerciale des Couleures : cet aménagement du territoire engage à la désertification des villes avec la fermeture des commerces du centre et le développement de l'urbanisation en périphérie avec toujours plus de déplacements utilisant la voiture individuelle.

Cet équipement prétend proposer une solution globale à trois objets différents :

- La liaison autoroutière Marseille, Lyon, Grenoble.
- La liaison locale Romans-Valence
- L'accès aux surfaces commerciales des Couleures.

Le cumul des flux et leur traitement global ne répondent pas aux besoins : il fallait construire des solutions diverses et adaptées permettant le développement d'alternatives au transport routier dans chaque situation. (Par exemple, RER à 1 € pour la ligne Montélimar-Romans avec un développement des haltes ferroviaires.) Avec le giratoire des Couleures, c'est un projet de société obsolète qu'il faut dénoncer. Ne gaspillons plus les ressources, ni le temps qu'il nous reste pour agir : il est urgent d'être efficace et innovant !



SAINT-MARCEL-LES-VALENCE
DIMANCHE 19* MAI 2019

foire gourmande éco-responsable
sous le patronage et en présence de **Marc Dufumier**

Croquons nature...!

10^e édition déjà...
18h30 à 20h30 de la Digue à Pissalot

marché de producteurs

animations festives

ateliers savoir-faire

déjeuner sous les tilleuls

village des associations

rencontre avec Marc Dufumier
« 10 idées reçues sur l'Agriculture et l'alimentation »
dimanche - salle du marché - 11h

www.croquonsnature.org | croquonsnature
square de la mairie à partir de 10h



Naturellement
28^e
FOIRE
éco-biologique

ANIMATIONS

SOIRÉE musicale
Samedi 19 h
sur la Digue

CONFÉRENCE POPULAIRE
Pollutions invisibles
Vendredi 17 à 19 h
au CFPPA

18 & 19 mai
2019
NYONS

www.ceder-provence.org

Association **ceder** organisatrice

Partenaires : **Beironnais**, **territoire d'énergie**, **VENTOUX**, **NOSTALGIE**



Disposez de l'agenda mis à jour régulièrement sur notre site : <http://www.frapnadrome.org>
Pour les sorties nature surprises organisées à la dernière minute, pour s'intégrer dans les activités régulières de l'association, pour participer au jardin collaboratif des Trinitaires, se signaler au siège de Frapna Drôme Nature Environnement.

Chaque premier lundi du mois (sauf jours fériés)

Conseil d'Administration de Frapna Drôme Nature Environnement

À 18h30 au siège de l'association. Les adhérents peuvent y assister en se signalant au préalable.

Tous les samedis matin Les Obstinés de Porte neuve

Information sur les dangers du nucléaire. À 11h à Valence. Renseignements : Stop Nucléaire 26-07.

Dimanche 5 mai

Vélo jusqu'au jardin d'Eden

Sortie vélo au jardin d'Eden à Tournon (6 €). Départ à 9h30 du kiosque Peynet à Valence. Pique-nique tiré du sac. Renseignements et inscriptions : REVV.

Jeu 9 mai

Film le grain et l'ivraie

Cinéma Le Navire, Valence à 19h. Présentation de la campagne « J'ai des pesticides dans mes urines et toi ? » Avec les pisseurs de glyphosate de la Drôme et de l'Ardèche.

Samedi 11 et

dimanche 12 mai

24 heures naturalistes à Truinas

Samedi 13h30 : début officiel de l'inventaire, départ des boucles de prospection pour les naturalistes. Voir organisation et programme p.31 de ce numéro. Dimanche à 17h30 : présentation ouverte à tous des résultats de l'inventaire, avec projection de photos. Renseignements et inscriptions : Frapna

Drôme Nature Environnement.

Samedi 11 mai

Visite commentée des canaux de Valence

Lieu de départ : parking au bout de la rue Sainte-Thérèse, quartier Châteauevert à Valence. Durée : environ 2 h à pied sur sentier (facile). Participation : 4 €/personne (gratuit pour les moins de 12 ans). Renseignements et inscriptions : Les Canaux de Valence – Biodiversité au Fil de l'Eau.

Dimanche 12 mai

Foire agricole de Grignan

Stand de l'APEG avec jeux et animations pour enfants. Renseignements : APEG.

Mardi 14 mai

Atelier épinettes drômoises

Construction du numéro d'été. À 18h au siège de Frapna Drôme Nature Environnement. Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Mercredi 15 mai

Sortie vélo intergénérationnelle

Départ à 14h30 du kiosque Peynet à Valence. Renseignements et inscriptions : REVV.

Vendredi 17, samedi 18

et dimanche 19 mai

Étapes de l'Atomik

Tour dans la Drôme

Tour de France en 50 étapes pour informer sur les déchets nucléaires et leur devenir. Étape à Valence le vendredi 17 mai et le samedi 18 mai au matin, puis à Portes-en-Valdaine, et à la Foire de Nyons le dimanche 19 mai. Renseignements : Stop Nucléaire 26-07.

Samedi 18 et

dimanche 19 mai

28^e Foire éco biologique Naturellement!

Promenade de la Digue à Nyons, de 10h à 19h. Renseignements : CEDER.

Lundi 20 mai

Atelier Environnement et

Santé de Frapna Drôme

Nature Environnement

Préparation collective de la séance du CODERST du 23 mai. À 15h au local de l'association à Valence. Ouvert aux adhérents, signaler sa participation. Atelier eau de Frapna Drôme Nature Environnement Avec les représentants dans les différentes commissions. Point sur les pesticides. À 18h au siège de l'association. Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Mardi 21 mai

Atelier territoire de

Frapna Drôme Nature

Environnement

Préparation collective de la séance de la CDPENAF du 23 mai. À 18h au local de l'association à Valence. Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Mercredi 22 mai

Stand Fête de la Nature

Jardin public de Montélimar, de 9h à 18h. Informations et présentation des activités du CEDER (énergie, éco gestes, habitat performant...). Ateliers « À la découverte de l'énergie » pour les enfants. Renseignements : CEDER.

Samedi 25 mai

Prendre le train pour

écouter les oiseaux

Départ de la gare de Livron sur Drôme à 7h. Boucle ornitho sur les côtes jusqu'à 13h. Pour découvrir et identifier les chants d'oiseaux. Gratuit mais inscription obligatoire auprès de Frapna Drôme Nature Environnement. Potager collaboratif en ville Centre d'initiation à la nature, parc des Trinitaires, av. Maurice Faure sous la crèche des Balives à Valence Découverte d'un lieu ouvert d'échanges et de partage de savoir en harmonie avec la nature. Repas partagé tiré

du sac à midi. Renseignements Frapna Drôme Nature Environnement. Exposition des dessins de Pierre Ballouhey Chapelle parc des Trinitaires, av. Maurice Faure sous la crèche des Balives à Valence Exposition ouverte de 10h à 18h. Entrée libre, renseignements Frapna Drôme Nature Environnement. Un jardin pour accueillir la biodiversité À Mauves (07). RDV au siège de Frapna Drôme Nature Environnement (13h50) ou sur la place du marché à Mauves (14h) Visite et conseils pratiques pour transformer son jardin pour l'accueil de la faune. Gratuit mais inscription obligatoire auprès de Frapna Drôme Nature Environnement.

Samedi 25 et

dimanche 26 mai

Fête de la Nature au

parc de Lorient

Parc de Lorient à Montélimar, l'après-midi. Animations variées. Réalisation de barrières végétales. Renseignements : Les Canaux de Valence – Biodiversité au Fil de l'Eau, Volontaires pour la Nature et le Département de la Drôme.

Mercredi 12 juin

Atelier sites et carrières

de Frapna Drôme Nature

Environnement

Préparation collective de la séance de la CDNPS du 16 juin. À 16h au local de l'association à Valence. Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Samedi 15 juin

Visite commentée des

canaux de Valence

Lieu de départ : à 17h30, parking au bout de la rue Sainte-Thérèse, quartier Châteauevert à Valence. Durée : environ 2 h à pied sur sentier (facile). Participation : 4 €/personne (gratuit pour

les moins de 12 ans). Renseignements et inscriptions : Les Canaux de Valence – Biodiversité au Fil de l'Eau.

Dimanche 16 juin

Fête des canaux de Valence

Parc de Châteauevert à Valence. Tenue d'un stand : exposition, documentation/information, visite commentée des canaux et diverses animations pour les enfants. Renseignements : Les Canaux de Valence – Biodiversité au Fil de l'Eau. Inventaire naturaliste sur une exploitation bio Avec l'atelier naturaliste, prospection faune et flore sur le domaine d'un agriculteur biologique à Grozon (Ardèche) Renseignements et inscriptions : Frapna Drôme Nature Environnement.

Lundi 17 juin

Atelier Environnement et

Santé de Frapna Drôme

Nature Environnement

Préparation collective de la séance du CODERST du 20 juin. À 15h au local de l'association à Valence. Ouvert aux adhérents, signaler sa participation. Atelier territoire de Frapna Drôme Nature Environnement Préparation collective de la séance de la CDPENAF du 20 juin. À 18h au local de l'association à Valence. Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Samedi 6 juillet

Visite commentée des

canaux de Valence

Lieu de départ : à 17h30, parking au bout de la rue Sainte-Thérèse, quartier Châteauevert à Valence. Durée : environ 2 h à pied sur sentier (facile). Participation : 4 €/personne (gratuit pour les moins de 12 ans). Renseignements et inscriptions : Les Canaux de Valence – Biodiversité au Fil de l'Eau.



Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement s'engagent

Les *épinés drômoises*, c'est la revue de Frapna Drôme Nature Environnement. Vous trouverez ci-dessous le projet de l'association et au verso un bulletin d'adhésion. Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les

adhérents s'engagent dans la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété. Les actions de Frapna Drôme Nature Environnement se redéfinissent en fonction de l'actualité, de la capacité d'investissement des adhérents et des citoyens. Chaque action appartient à un des 4 piliers décrits ci-dessous, mais prend en compte les autres objectifs de l'association pour être cohérents et garder une vision globale.

Pour **sortir** de la boulimie énergétique et **lutter** contre le dérèglement climatique

SORTIR DU NUCLÉAIRE

Avec tous ceux qui aiment la vie, nous exigerons la fermeture de la centrale de Tricastin.

REFUSER LES MAUVAISES IDÉES

Nous refuserons les mégacentrales biomasse, l'utilisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR), la recherche de gaz de schiste, la géothermie profonde...

LIMITER L'IMPACT DE NOS TRANSPORTS

Nous dénoncerons une organisation qui incite à l'utilisation des transports routiers et de la voiture individuelle. Nous contribuerons à développer les déplacements doux, transports en commun, covoiturage.

TROUVER DES SOLUTIONS : NÉGAWATT, CENTRALES CITOYENNES...

Nous diffuserons des initiatives pour limiter le gaspillage et produire une énergie renouvelable.



Pour **considérer autrement** la nature



ABOLIR LA CHASSE DE DIVERTISSEMENT

Diffusant notre argumentaire, nous libérerons l'expression du grand public contre la chasse de divertissement.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous participerons à toutes les initiatives pour préserver et restaurer la biodiversité.

MUTUALISER NOS CONNAISSANCES : ATELIERS NATURALISTES, INVENTAIRES...

Nous mettrons en place les 24h naturalistes, les ateliers et sorties naturalistes, des expositions thématiques.

Pour **préserver** les ressources naturelles et garder un **environnement sain**

COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nous informerons et mobiliserons les citoyens autour de l'aménagement du territoire.

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES

Plus un mètre carré actuellement classé en zone agricole ne doit devenir constructible.

DISPOSER D'UNE EAU DE BONNE QUALITÉ

Nous poursuivrons la lutte pour une meilleure qualité de l'eau et pour la préservation des zones humides.

NE PLUS PRODUIRE DE DÉCHETS

Dénonçant l'enfouissement et l'incinération, nous animerons l'objectif zéro déchet.

GARDER UN ENVIRONNEMENT SAIN

Refusant toute détérioration supplémentaire de notre environnement, nous ferons connaître l'impact de la pollution sur notre santé.

Pour **agir ensemble**

CONSTRUIRE les épinés, LE SITE INTERNET...

Nous continuerons à construire la revue et alimenter notre site internet pour partager les dossiers et les actions de Frapna Drôme Nature Environnement.

PARTICIPER À LA VIE DE L'ASSOCIATION

Notre organisation deviendra de plus en plus enviable à l'image de la société souhaitée. Nous veillerons à ce que les décisions restent locales, collectives et ouvertes à la participation de tous.

PARTICIPER AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES

Nous alimenterons les commissions consultatives avec toujours plus de force. Chaque commission occasionnera un travail de groupe.

RELAYER ET ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES : ASSOCIATIONS ADHÉRENTES, AMAP, JARDINS PARTAGÉS, ACTIONS COOPÉRATIVES...

Frapna Drôme Nature Environnement continuera à être un lieu de rendez-vous et de diffusion de toutes les initiatives pour l'environnement.



Rejoignez les ateliers de Frapna Drôme Nature Environnement

Pour participer, découvrez nos actions sur notre site et prenez connaissance de notre projet résumé page 37 de ce numéro. **L'association a besoin de forces vives** : pour la représenter dans les nombreuses commissions auxquelles elle contribue, pour étudier les dossiers et construire des positions, pour imaginer et faire vivre les actions, pour siéger au conseil d'administration, pour

construire et distribuer les *épinés drômoises*, pour effectuer toutes les tâches administratives générées par cette belle organisation. Pensez à mentionner sur votre bulletin d'adhésion le domaine et les actions dans lesquels vous souhaiteriez vous investir. Contactez-nous par mail ou par téléphone, des administrateurs vous rencontreront pour vous aider à trouver une mission.

Partenaires — Les actions de Frapna Drôme Nature Environnement sont menées en totale indépendance et se réalisent grâce à un investissement fort des adhérents. Elles sont initiées par le conseil d'Administration sur des orientations votées par l'assemblée générale annuelle. Elles sont financées par les dons,

les adhésions, la vente des revues. Dans le respect de son projet choisi librement et pour animer la démocratie, l'association bénéficie d'un soutien du Conseil départemental de la Drôme (6 120€) et de la ville de Valence (1 500€), ainsi que d'un partenariat avec les annonceurs sélectionnés présentés dans la couverture de ce numéro.

L'électricité des locaux de Frapna Drôme Nature Environnement est fournie par Enercoop qui nous garantit une production à partir des énergies renouvelables. www.enercoop.fr



ATTENTION, NOUVELLE ADRESSE! —> www.frapnadrome.org

URGENCE pour 2019

En 2018, ce sont plus de 900 adhérents, abonnés ou sympathisants qui ont répondu à l'appel de l'association pour lui permettre de continuer à agir en toute indépendance.

Mobilisons-nous pour que dons, adhésions et abonnements continuent à rentrer afin que l'association puisse poursuivre son action. **Versez vos dons réguliers ou ponctuels à l'association en utilisant le virement automatique : sur demande de votre part, nous vous adresserons un Relevé d'Identité Bancaire. Vous pouvez aussi utiliser helloasso pour régler vos dons, adhésion et abonnement par carte bancaire : www.helloasso.com/associations/frapna-drome-nature-environnement/**

Coût réel dons et cotisations

Un petit rappel : 66 % de vos dons et cotisations sont déductibles de vos impôts si vous en payez (vous recevrez un reçu fiscal). Dans le tableau ci-contre, vous trouverez le coût réel de votre don ou cotisation après déduction fiscale.

Adhésion ou don	Montant	Coût réel
Adhésion famille (2 personnes ou plus)	26€	8,84€
Adhésion individuelle	18€	6,12€
Adhésion petit budget	12€	4,08€
Don de 50€	50€	17€
Don de 100€	100€	34€
Don de 500€	500€	170€
Don de 1000€	1000€	340€

Pour participer à la préservation de l'environnement, adhérez à Frapna Drôme Nature Environnement et abonnez-vous aux *épinés drômoises*
Frapna Drôme Nature Environnement — 38 avenue de Verdun, 26000 VALENCE — Tél. 04 75 81 12 44 - E-mail : herisson@frapnadrome.org

ADHÉSION _____

- adhésion couple ou famille : 26 euros
- adhésion simple : 18 euros
- adhésion petit budget : 12 euros

Adhésion €

ABONNEMENT _____

- d'un an aux *épinés drômoises* (4 n°) : 20 euros

Abonnement €

DON _____

Vous pouvez faire un don, l'association en a besoin ! Ce don, comme votre adhésion, permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % de son montant, sans dépasser 20 % du revenu imposable. Vous recevrez un reçu récapitulant vos contributions avant votre prochaine déclaration d'impôt.

Total €

Ci-joint mon règlement pour un total de (adhésion + abonnement + don) €

Nom - Prénom

Adresse

.....

.....

Tél.

E-mail :

Date et Signature :

Donnez un peu de temps à l'association !

Précisez ci-dessous sur quel type d'action :

- Administratif Diffusion des *épinés* Stands
- Atelier thématique
- Délégation, Conseil d'Administration

Sur quel sujet souhaitez-vous vous investir?

.....

.....